HC115
C3667
1994

Programme : emploi et croissance

L'innovation : La clé de l'économie moderne

Gouvernement du Canada
Government of Canada

Canada

L'innovation : La clé de l'économie moderne

FINANCE - TREASURY BOARD
LIBRARY - REC'D

DEC 6 1994

FINANCES CONSEIL DU TRÉSOR
BIBLIOTHÈQUE - REÇU

Gouvernement du Canada Government of Canada

Canada

Préparé par Industrie Canada
Novembre 1994

Pour obtenir des exemplaires supplémentaires de ce document, s'adresser au :

Service de distribution
Direction générale des communications
Industrie Canada
Bureau 208D, Tour est
235, rue Queen
OTTAWA (Ont.)
K1A 0H5
Téléphone : (613) 954-5716
Télécopieur : (613) 954-6436

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1994
N° au cat. C2-254/1994
ISBN 0-662-61481-X
PU 0036-94-03

Table des matières

Avant-propos v

Introduction : Objectifs généraux **1**
Un optimisme fondé 1
La cible : le secteur privé 2

1 Le défi : Dépasser la simple reprise cyclique **5**
La relance économique se met en branle 5
La création d'emplois dans l'économie innovatrice mondiale 7
La croissance économique 10
Les programmes d'emploi déjà en place 14

2 L'innovation, clé de l'économie moderne : Principes et démarche **17**

3 Le climat des affaires : Créer un climat plus propice à l'entreprise **21**
L'aide à la croissance des petites entreprises 21
Une réforme de la réglementation : donner libre cours à la dynamique d'entreprise 29
L'innovation en milieu de travail 37

4 Le commerce : Développer les marchés pour favoriser l'emploi et la croissance économique **41**
Une politique commerciale pour les années 90 44
Une nation de commerçants 46
Le financement des exportations 50
Une initiative nationale en matière de tourisme 52

5 L'infrastructure : Répondre aux besoins futurs 55
Une nouvelle orientation pour les transports 56
Le Programme canadien des travaux d'infrastructure 58
Des mesures de rendement énergétique 59
La construction de l'autoroute de l'information 60

6 La technologie : Mettre la technologie au service de l'innovation 67
L'Examen des sciences et de la technologie 67
L'apport de la technologie 68
Une politique judicieuse 71

7 Conclusion : Des percées décisives en perspective 73

Avant-propos

Une économie prospère est l'essence même d'une société forte. Mon gouvernement consacrera ses énergies à faire le nécessaire pour que notre économie soit plus créatrice d'emplois. Nous travaillerons de concert avec tous nos partenaires — les gouvernements provinciaux, le patronat, les syndicats, les groupes communautaires et les citoyens.

— Le Premier ministre Jean Chrétien

A Québec, le 18 septembre 1994, le Premier ministre exposait les quatre grands éléments du programme du gouvernement visant l'emploi et la croissance :

- réformer la sécurité sociale;
- instaurer un climat financier sain;
- revoir les programmes et les priorités de l'État;
- améliorer la performance de l'économie canadienne au chapitre de l'investissement, de l'innovation et du commerce.

Le présent document présente les grandes lignes ainsi que les premières étapes d'un plan visant à assurer, par l'innovation, la place du Canada dans l'économie moderne. Le programme de création d'emplois et de croissance économique comprend toute une série d'initiatives pour mener à une relance vigoureuse et durable de l'économie. Il faut innover pour progresser.

Le plan porte sur quatre grands sujets : le climat des affaires, le commerce, l'infrastructure et la technologie. *L'innovation : La clé de l'économie moderne* encourage les partenariats réunissant les Canadiens et leurs institutions — entreprises, syndicats, associations professionnelles, groupes d'intérêt et gouvernements — afin de créer des emplois et de favoriser la croissance dans le secteur privé.

Il s'agit du quatrième exposé publié par le gouvernement dans sa série de grands documents de politique générale intitulée *Programme :*

Aux fins du présent document, la forme masculine désigne, s'il y a lieu, aussi bien les femmes que les hommes.

emploi et croissance. Les trois premiers sont : *La sécurité sociale dans le Canada de demain, Un nouveau cadre de la politique économique* et *Instaurer un climat financier sain : La mise à jour économique et financière.*

Les volets du plan d'innovation portant sur le climat des affaires, le commerce et l'infrastructure comprennent toute une série d'initiatives. Ces dernières visent à améliorer le climat qui permettra au secteur privé de créer des emplois mieux rémunérés, à même de relever le niveau de vie des Canadiens. Les initiatives se rapportant au volet technologie font présentement l'objet d'études exhaustives dans le cadre de l'Examen des sciences et de la technologie. Le gouvernement en prépare l'annonce pour l'année prochaine.

Les initiatives déjà amorcées dans le cadre du plan, et les nombreuses autres à venir, seront autant d'étapes qui rendront possible une croissance économique plus vigoureuse et plus durable. Par le partenariat, les Canadiens peuvent surmonter les limites de la présente reprise, pour entrer de plain-pied dans une nouvelle période d'expansion économique.

Le ministre de l'Industrie,

John Manley

Introduction : Objectifs généraux

Le Canada traverse une période de changements économiques sans précédent depuis le début de l'ère industrielle. Non seulement la révolution technologique change-t-elle notre façon de faire dans tous les secteurs de l'économie, tant dans les mines que dans les banques, mais la mondialisation de l'économie nous fait aussi pénétrer dans un univers plus concurrentiel.

Certains sont pessimistes face à la perspective d'une économie mondiale fondée sur l'innovation. Selon eux, le Canada n'a aucune chance de se sortir avant l'an 2000 de la période actuelle de faible croissance économique et de chômage élevé. Ils croient que la technologie leur vole leurs emplois et que la mondialisation des marchés favorise les producteurs offrant des salaires moins élevés. Selon eux, il nous faudra des années pour surmonter nos problèmes économiques.

Un optimisme fondé

Le gouvernement actuel s'est fait élire en réfutant cette perspective. Il croit que les Canadiens, grâce au partenariat, sont parfaitement capables de se mesurer aux meilleurs pays au monde. Le gouvernement perçoit les questions économiques en fonction des défis à relever et des occasions à saisir, plutôt qu'en fonction des obstacles. La plupart des Canadiens partagent cet optimisme et reconnaissent que le gouvernement fédéral peut changer les choses, poser des gestes qui favorisent la création d'emplois et la relance de l'économie.

Le gouvernement, une fois formé, a pris des mesures pour parer aux préoccupations urgentes. Le chapitre 1 fait état de plusieurs des premières initiatives visant à assainir le marché du travail. Le gouvernement a choisi la voie de la consultation et des délibérations

pour élaborer les propositions globales d'expansion économique décrites dans le présent document et dans d'autres importants exposés qui ont été présentés cet automne au Parlement et à la population. Ces initiatives ne sont qu'un début. Le gouvernement continue de mener des consultations pour élaborer progressivement d'autres propositions.

Le plan présenté ici fait état des gestes que posera le gouvernement fédéral pour permettre au secteur privé de bien jouer le rôle qui lui sied le mieux : développer l'économie. Les initiatives y sont organisées selon quatre grandes orientations : créer un climat plus propice aux entreprises, élargir l'accès aux marchés internationaux, mettre en place une infrastructure adéquate et accélérer la croissance économique grâce à la technologie. Le chapitre traitant de la technologie donne les orientations retenues, mais les initiatives proprement dites refléteront les conclusions de l'Examen des sciences et de la technologie, un examen exhaustif qui doit s'achever au début de 1995.

La cible : le secteur privé

Le gouvernement fédéral reconnaît l'ampleur du travail que doivent abattre tous les ordres de gouvernement pour répondre aux attentes des Canadiens, créer un contexte législatif et réglementaire ainsi que faire preuve de leadership afin de permettre l'essor de l'économie de marché et du secteur privé. Les gouvernements provinciaux et territoriaux ont pris l'initiative en ce qui a trait à plusieurs des questions abordées dans ce plan. En travaillant en collaboration, les divers ordres de gouvernement peuvent accomplir un travail énorme. Cependant, le gouvernement fédéral n'oublie pas que la responsabilité première de la création d'emplois et de la croissance économique incombe au secteur privé, par l'intermédiaire de personnes ingénieuses et d'entreprises dynamiques.

Comme l'a indiqué le gouvernement dans le document intitulé *Un nouveau cadre de la politique économique,* l'essentiel est de « promouvoir une économie qui soit plus productive, car c'est là le seul moyen de nous assurer de meilleurs emplois et un niveau de vie en progression ».

L'innovation : La clé de l'économie moderne reflète les cinq principes sous-jacents à ce cadre. Le premier principe consiste à aider les Canadiens à acquérir des compétences et à leur donner les fondements dont ils ont besoin pour se perfectionner tout au long de leur vie. Le deuxième met l'accent sur l'élaboration de mesures pour inciter les Canadiens à combattre le chômage et à profiter d'occasions prometteuses. Le troisième principe vise à « repenser le rôle de l'État »,

en instaurant une gestion efficace et des politiques pertinentes. Le quatrième consiste à confier au gouvernement un rôle de chef de file dans le cadre d'un partenariat avec le secteur privé, afin de rendre l'économie plus innovatrice et plus ouverte sur l'extérieur. Le cinquième met en évidence le fait que pour obtenir un climat des affaires sain, il faut instaurer un climat financier et monétaire sain.

Tout plan visant à recourir à l'innovation comme la clé de l'économie moderne doit tenir compte des priorités que le gouvernement s'est fixées en matière de restrictions budgétaires pour diminuer les entraves à la croissance économique découlant d'une dette publique et de déficits excessifs. Par conséquent, les initiatives du plan doivent, au lieu d'augmenter les dépenses, servir à réaffecter les ressources. Les chapitres décrivant chacune des grandes orientations du plan démontrent comment y parvenir. Tel qu'il est indiqué au chapitre 1, le Canada connaît une reprise de plus en plus forte, reprise qui le mènera, par l'innovation, vers une économie encore plus vigoureuse.

1

Le défi : Dépasser la simple reprise cyclique

L'économie canadienne actuelle se caractérise par une combinaison de points forts qui nous aident à nous relever de la récession de 1991-1992 et de points faibles qui nous empêchent de réaliser l'expansion économique que nous pouvons, et devrions, atteindre. La politique gouvernementale doit miser sur ces points forts et éliminer ces points faibles.

Ce chapitre traite d'abord des progrès de la relance économique, puis des défis qu'il faut relever pour la transformer en une expansion forte et durable. Le premier défi est de comprendre deux concepts qui colorent toute la pensée économique actuelle : l'économie mondiale et l'économie fondée sur l'innovation. Le deuxième défi consiste à éliminer les obstacles qui ont causé la hausse du taux de chômage et la baisse de la productivité tout au long des cycles économiques depuis les années 50. En fin de chapitre, se trouvent des exemples de programmes récemment annoncés, qui montrent la voie de l'avenir.

La relance économique se met en branle

Les récentes statistiques sont encourageantes. Près de 270 000 emplois ont été créés cette année au Canada (figure 1). L'emploi a atteint un niveau légèrement plus élevé que le sommet atteint avant la récession, soit au début de 1990. Le taux de chômage est retombé à près de 10 p. 100; ce taux est encore trop élevé, mais il représente une baisse considérable par rapport au taux de presque 12 p. 100 enregistré en 1992.

Le rythme de la reprise économique s'est nettement accéléré pendant le premier semestre de 1994 : la production réelle, exprimée par le produit intérieur brut (PIB), a progressé de près de 5,5 p. 100. Comme l'emploi, la production réelle a dépassé son niveau d'avant la récession; elle se situe à quelque 3,8 p. 100 au-dessus du chiffre enregistré au début de 1990.

Figure 1. Récents gains importants en termes d'emplois

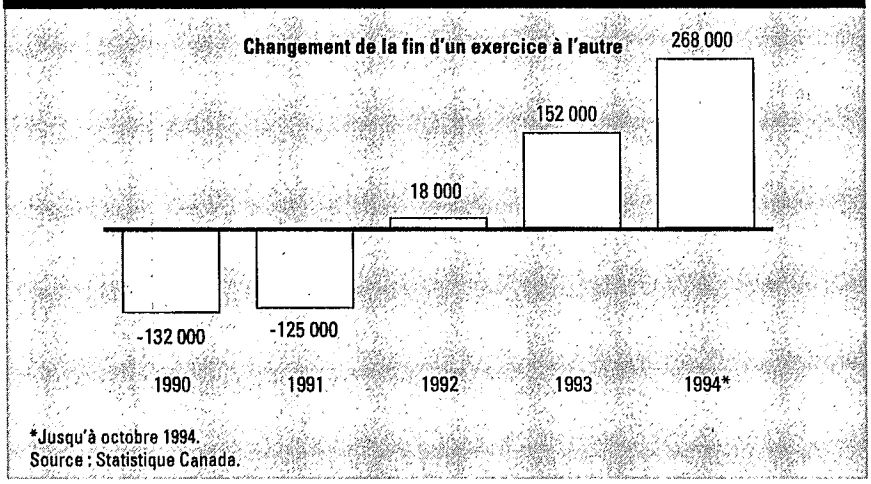

*Jusqu'à octobre 1994.
Source : Statistique Canada.

Les signes de redressement de l'économie canadienne sont de plus en plus nombreux. Les usines fonctionnent à près de 82 p. 100 de leur capacité de production, soit le niveau le plus élevé en 4 ans, légèrement supérieur à la moyenne enregistrée dans les années 80. L'inflation est à son plus bas niveau depuis des décennies; l'indice des prix à la consommation a connu une baisse de 0,2 p. 100 depuis un an. Le déflateur (qui constitue sans doute l'indicateur le plus général de l'évolution des prix dans l'économie) a même légèrement diminué depuis le début de 1994.

Toujours depuis le début de l'année, la productivité de la main-d'œuvre a augmenté à un taux annuel de près de 3 p. 100. Avec les hausses salariales qui restent modérées, et compte tenu de la valeur actuelle du dollar canadien, cette diminution des coûts rend les biens et les services canadiens beaucoup plus compétitifs sur le marché international.

La confiance des entreprises a atteint son niveau le plus élevé depuis 1979. Il s'agit d'un redressement spectaculaire par rapport au début des années 90 : les entreprises ont appris à maîtriser leurs coûts, à accroître leur productivité, à fabriquer de meilleurs produits et à trouver de nouveaux débouchés. La confiance des consommateurs, par contre, n'a pas affiché un redressement comparable, en raison des maigres perspectives d'emploi qui existaient jusqu'à une date récente. La figure 2 compare l'indice de confiance des entreprises à celui des consommateurs.

Après les importantes perturbations économiques subies, de 1990 à 1993, par les entreprises et les travailleurs canadiens, cette reprise de l'économie est bien accueillie. La plupart des observateurs s'attendent à ce que l'économie canadienne continue de se raffermir au cours

Figure 2. Le pouls de l'économie

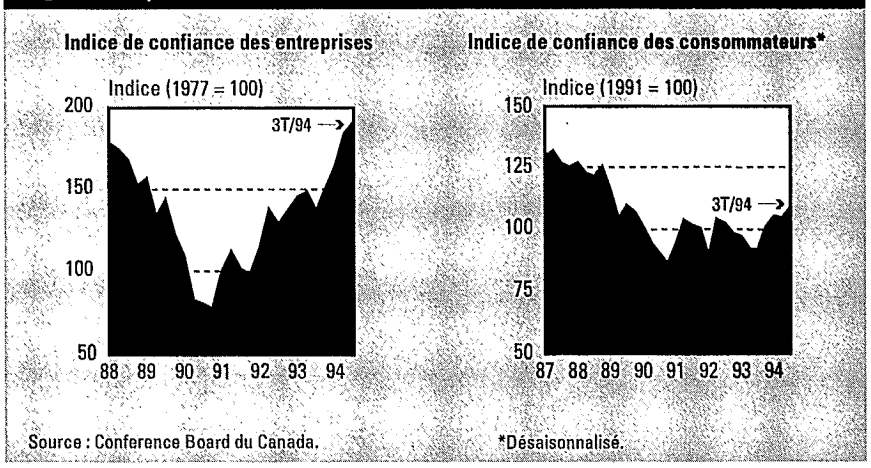

Source : Conference Board du Canada.

*Désaisonnalisé.

de l'année à venir. Cependant, pour que l'économie atteigne son plein potentiel et favorise la création d'emplois mieux rémunérés, il faudra relever les défis nécessaires.

La création d'emplois dans l'économie innovatrice mondiale

La seule source de nouveaux emplois réside dans un secteur privé en plein essor. La croissance doit prendre place dans un contexte d'évolution constante, aussi bien sur le plan de l'économie mondiale que de l'économie innovatrice. Dans une économie mondiale, les transactions commerciales sont plus libres et plus nombreuses d'un pays à l'autre. Dans une économie innovatrice, la croissance est provoquée par l'innovation en matière de biens et de services, qui fait surface par suite de la révolution technologique.

Pour le Canada, comme pour d'autres pays industrialisés, la réussite dans l'économie mondiale passe par la technologie de pointe, le perfectionnement des compétences des travailleurs et le recours aux techniques fondées sur les connaissances pour ajouter de la valeur à tous les secteurs de l'économie. C'est ce que fait remarquer l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) dans son rapport de juin 1994 intitulé *L'étude de l'OCDE sur l'emploi : faits, analyse, stratégies* : « Le principal moyen pour eux [les pays de l'OCDE] de créer des emplois doit être d'améliorer la productivité dans les entreprises qui possèdent de solides capacités d'innovation et d'exploitation efficace des technologies. »

Comment le Canada doit-il négocier le virage ? Il faut d'abord comprendre que l'économie innovatrice englobe toutes les industries, pas seulement les industries de pointe. Les entreprises font partie de l'économie innovatrice quand elles profitent de la révolution intervenue dans le traitement de l'information, les communications, le transport et d'autres applications technologiques afin de restructurer leurs opérations et leurs produits.

L'innovation dans le domaine voulu

Prenons un exemple. Dans le passé, les ressources naturelles ont été une source de prospérité pour le Canada. Cependant, l'économie innovatrice mondiale a remis en question cet avantage par l'intermédiaire de nouveaux matériaux, d'une utilisation plus efficace des matériaux anciens et de la concurrence accrue des pays en voie d'industrialisation. Le prix réel des ressources naturelles baisse depuis quinze ans. Malgré cela, les entreprises qui ont amélioré leurs produits, se sont servies judicieusement de la technologie, ont cherché à dénicher des créneaux commerciaux et ont revitalisé leur main-d'œuvre n'ont pas seulement survécu, mais ont aussi prospéré. C'est ce que confirme l'édition de septembre 1994 de l'*Observateur économique canadien*, de Statistique Canada : « Les relevés des comptes nationaux du deuxième trimestre indiquent que l'économie a connu sa meilleure performance pendant les sept dernières années. [...] Les industries les plus dynamiques de l'économie, que ce soit en matière de production, de prix, de bénéfices ou de progression sur le marché boursier, faisaient toutes partie du secteur traditionnel des ressources naturelles, comme celles du bois, du papier, des métaux ainsi que du pétrole et du gaz naturel. »

Dans la nouvelle économie innovatrice, les petites entreprises jouent un rôle de premier plan pour la création d'emplois. La croissance spectaculaire de l'emploi dans le secteur de la petite entreprise (figure 3) traduit en grande partie leur entrée dans l'économie fondée sur le savoir. Dans ce type d'économie, la grande entreprise n'a pas d'avantage particulier. L'informatisation et l'automatisation des processus permettent en effet de rentabiliser la production en petite quantité. Dans beaucoup d'industries, les petites entreprises sont les plus innovatrices. Durant les années 80, ces dernières ont été à l'origine de 87 p. 100 de la croissance totale de l'emploi au Canada.

Dans tous les secteurs de l'économie, il est donc possible de créer des emplois quand les entreprises et les individus se tournent vers l'innovation; la preuve en est déjà faite. La politique canadienne encourage donc l'innovation, en particulier dans la petite entreprise.

Figure 3. La petite entreprise, moteur de la création d'emplois

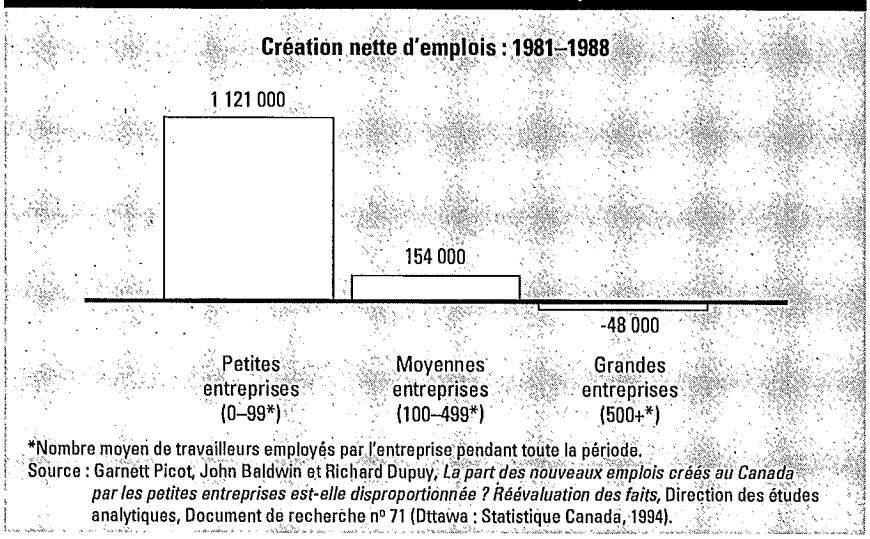

*Nombre moyen de travailleurs employés par l'entreprise pendant toute la période.
Source : Garnett Picot, John Baldwin et Richard Dupuy, *La part des nouveaux emplois créés au Canada par les petites entreprises est-elle disproportionnée ? Réévaluation des faits*, Direction des études analytiques, Document de recherche nº 71 (Dttawa : Statistique Canada, 1994).

Les résultats

Comme nous avons pu le constater, les résultats ne se font pas seulement sentir à long terme : en 1994, la croissance de l'emploi dépassera probablement 2 p. 100, taux qui représente près de 300 000 emplois et qui est beaucoup plus élevé que la plupart des prévisions. En outre, selon les prévisions faites par le secteur privé canadien, près de 300 000 autres emplois pourraient être créés l'an prochain, et autant en 1996. Cette relance accélérée du secteur privé, à laquelle s'ajoutent les initiatives du gouvernement fédéral pour rendre le climat plus propice à la création d'emplois, indiquent que les Canadiens, ensemble, pourraient créer un million d'emplois en trois ans, entre le quatrième trimestre de 1993 et la fin de 1996.

On comprend mieux l'importance de cette croissance quand on considère la nature des nouveaux emplois et le secteur où ils sont créés. Premièrement, les 270 000 emplois créés jusqu'ici cette année sont des emplois à plein temps, ce qui représente un revirement marqué par rapport à la hausse rapide de l'emploi à temps partiel qui avait caractérisé la récession. C'est là un indicateur de la confiance croissante des entreprises dans la vigueur de la reprise économique. Deuxièmement, on crée de plus en plus d'emplois dans les secteurs de production des biens, ce qui représente un revirement cyclique marqué par rapport aux phénoménales pertes d'emplois qu'ont subies ces secteurs au cours de la récession. Les services aux entreprises, la construction et la fabrication ont été les principaux secteurs responsables de la création d'emplois (figure 4). Enfin, toutes les régions du pays ont bénéficié de la forte augmentation de l'emploi cette année (figure 5).

Figure 4. Récents gains importants en termes d'emplois, par industrie*

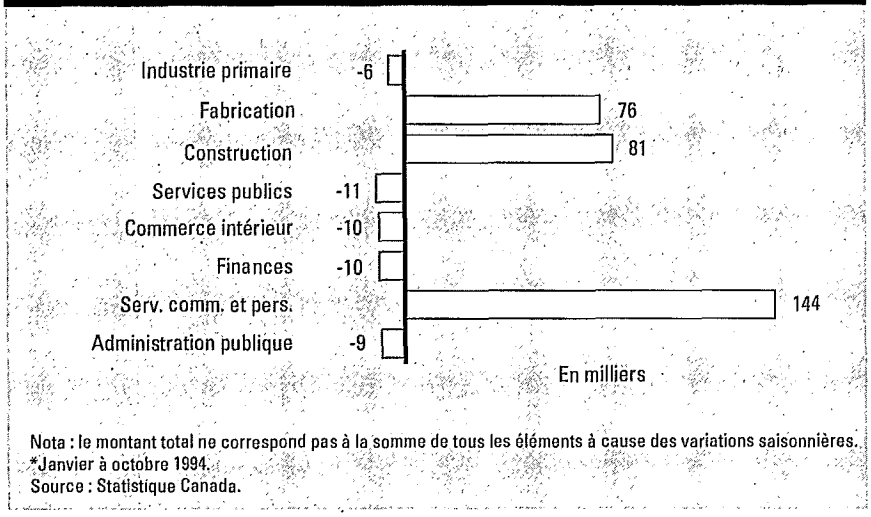

Nota : le montant total ne correspond pas à la somme de tous les éléments à cause des variations saisonnières.
*Janvier à octobre 1994.
Source : Statistique Canada.

Figure 5. Récents gains importants en termes d'emplois, par région*

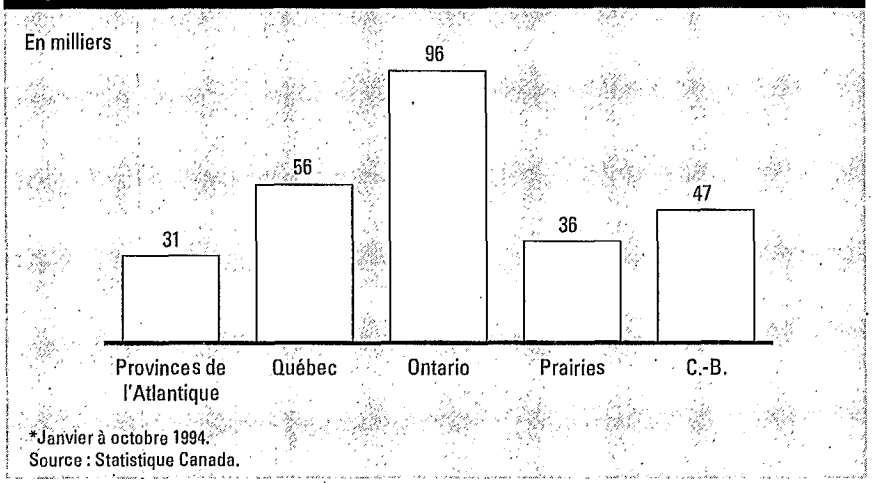

*Janvier à octobre 1994.
Source : Statistique Canada.

La croissance économique

La reprise actuelle, surtout cyclique jusqu'ici, suffira-t-elle à créer tous les emplois dont nous avons besoin et à nous donner le niveau de vie auquel nous aspirons ? Probablement pas, à moins de prendre les mesures nécessaires pour surmonter les obstacles à la reprise économique.

Pendant les cycles économiques des trois dernières décennies (figure 6), les Canadiens ont été témoins d'un ralentissement constant de la croissance de l'emploi et d'une augmentation du taux de chômage. Les mêmes observateurs économiques qui prévoient une poursuite de la reprise s'attendent à ce que le taux de chômage se

Figure 6. Le défi : une vigoureuse croissance de l'emploi et une hausse des revenus réels

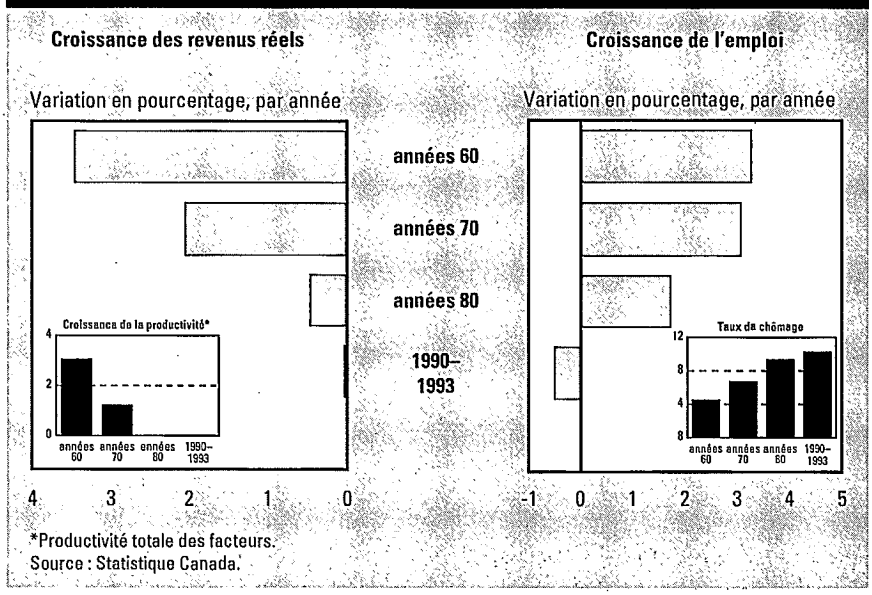

*Productivité totale des facteurs.
Source : Statistique Canada.

stabilise néanmoins aux environs de 8 ou de 9 p. 100. Il y a trente ans, le taux de chômage s'établissait en moyenne à près de la moitié de ce chiffre.

En outre, la croissance de la productivité, que l'on mesure en gros en comparant ce que nous retirons de la production avec ce qui y a été investi, est aussi source d'inquiétude. Depuis les années 50, pendant que le taux de chômage augmentait graduellement, la croissance de la productivité a été sporadique, puis s'est arrêtée, ce qui a enrayé la croissance du niveau de vie. Il est impossible d'améliorer le revenu réel sans accroître la productivité.

Une avancée sur deux fronts

Le gouvernement n'accepte pas que nous soyons condamnés soit à un taux de chômage élevé, soit à une stagnation des revenus. Le Canada ne veut ni de la formule américaine préconisant un faible taux de chômage, mais un grand nombre d'emplois à très faible revenu, ni de la formule européenne caractérisée par un nombre relativement faible d'emplois mal payés, mais un taux de chômage chronique très élevé. Le gouvernement croit que nous pouvons progresser à la fois sur le front de l'emploi et sur celui du revenu.

Pour en arriver à un faible taux de chômage, à la création rapide d'emplois, à une productivité plus grande et à des revenus réels à la hausse, il faudra agir de la façon audacieuse et concertée présentée dans

le programme du gouvernement visant à favoriser la création d'emplois et la croissance économique. Pour cela, il faudra surmonter les trois grandes difficultés suivantes : le déficit et la dette, les distorsions du marché du travail et les obstacles que nous avons dressés dans l'économie. Ces questions minant la vigueur de cette dernière, il faut, pour dépasser la simple reprise cyclique, les régler une à une, de façon efficace.

La maîtrise du déficit et de la dette

Les déficits gouvernementaux sont trop élevés, depuis trop longtemps. Le fardeau de la dette qui en résulte est lourd. Il a mené à une forte augmentation des charges fiscales et des taux d'intérêt réels, deux facteurs limitant considérablement la reprise. Au cours des années, les déficits et la perte de compétitivité internationale ont mené à une forte augmentation de la dette extérieure (figure 7). Le service de cette dernière est un fardeau de plus en plus lourd pour l'économie canadienne, ce qui limite également la vigueur de la reprise économique.

Comme le ministre des Finances l'a indiqué dans le document de travail *Instaurer un climat financier sain : La mise à jour économique et financière*, le gouvernement s'est engagé à ramener le déficit fédéral à 3 p. 100 du PIB au plus tard d'ici 1996-1997. Mais cet objectif n'est que provisoire; le but ultime est d'équilibrer le budget fédéral et de réduire de façon importante le rapport entre la dette fédérale et le PIB. En plus d'instaurer un climat financier plus sain, le gouvernement doit prêter attention au marché du travail et aux obstacles à la croissance économique qui sont plus généraux.

Figure 7. Le double fardeau de la dette au Canada

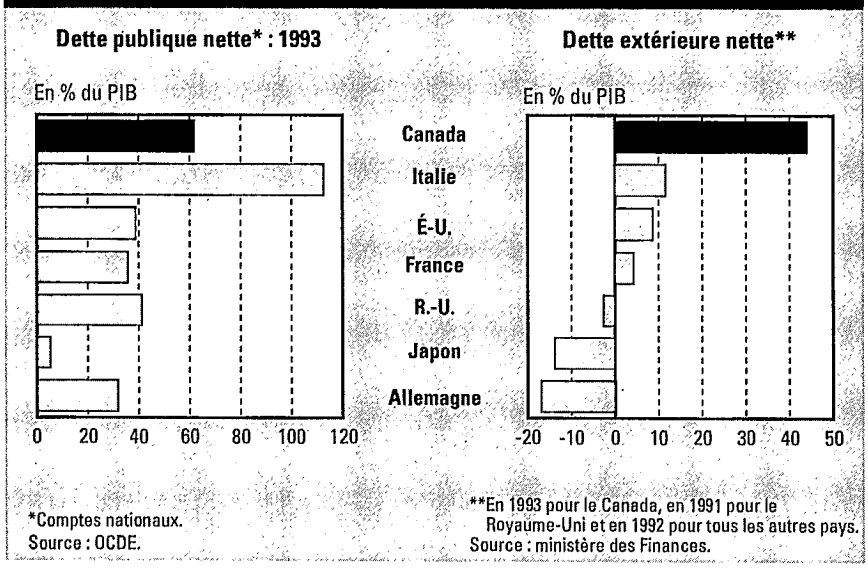

La création d'un marché du travail équilibré

Le marché du travail canadien est en crise. Il n'a pas su faire face aux facteurs de dissuasion que comportent les systèmes de sécurité sociale, notamment le Régime d'assurance-chômage. Les compétences des travailleurs ne correspondent plus aux possibilités d'emploi et la formation est à la fois trop rigide et mal adaptée. Nous ne donnons pas à la population active canadienne les moyens suffisants pour faire face à l'économie mondiale, dont l'évolution constante est suscitée par l'innovation.

Ces questions intéressent tous les Canadiens, mais plus particulièrement les femmes, les personnes handicapées, les Autochtones et les minorités visibles. D'autres problèmes à prendre en compte sont la difficile transition de l'école au monde du travail, démontrée par le taux élevé de chômage chez les jeunes; le recyclage des travailleurs âgés qui perdent leur emploi; et la situation critique des chômeurs de longue date.

Le ministre du Développement des ressources humaines a décrit la démarche du gouvernement face à ces questions dans un document de travail intitulé *La sécurité sociale dans le Canada de demain*, qui présente des thèmes de discussion publique. Cette démarche vise à augmenter les possibilités d'emploi grâce à trois interventions : améliorer les services d'emploi et le Régime d'assurance-chômage; offrir des programmes de formation qui s'inscrivent dans un processus d'acquisition continue du savoir; éliminer les facteurs qui dissuadent les prestataires de l'aide sociale de chercher du travail. Le plan du gouvernement visant à faire de l'innovation son cheval de bataille pour entrer de plain-pied dans l'économie moderne comprend aussi des mesures qui visent à assainir le marché du travail (voir le chapitre 3 du présent document).

L'élimination des obstacles

Plusieurs facteurs qui empêchent la création d'un plus grand nombre d'emplois et la hausse des revenus réels sont inhérents à un climat peu propice à l'innovation et à la croissance. Mentionnons la grande difficulté d'obtenir du financement, les ratés du système réglementaire, l'inefficacité de certains aspects de l'infrastructure traditionnelle, des systèmes d'innovation incomplets ainsi qu'un comportement commercial axé sur le marché intérieur alors que la mondialisation des marchés est à notre porte. Ensemble, ces facteurs peuvent empêcher le Canada de constituer une masse critique d'entreprises innovatrices et ouvertes sur le monde, entreprises qui pourraient propulser le secteur privé en avant en multipliant les succès commerciaux et les regroupements stratégiques. Le plan du gouvernement pour faire de l'innovation la clé de l'économie moderne met l'accent sur les lacunes économiques qui laissent ces facteurs ralentir la croissance.

Les programmes d'emploi déjà en place

Une fois élu, le gouvernement n'a pas attendu la série actuelle d'initiatives pour prendre des mesures visant à instaurer un climat plus propice à la création d'emplois et à la préparation des Canadiens à de nouveaux genres de travail. Au cours de la dernière année, il a lancé ou amélioré des programmes mettant à profit de nouvelles démarches pour aider les chômeurs à se trouver du travail et pour aider les jeunes à participer à l'économie innovatrice. Bon nombre de ces programmes, incorporés au plan général pour accéder, par l'innovation, au dynamisme de l'économie moderne, sont présentés dans les chapitres qui suivent.

Les exemples ci-dessous reflètent les premières stratégies du gouvernement pour cerner les besoins de création d'emplois et y répondre par des programmes ciblés.

- **Le Programme des initiatives stratégiques.** Dans le budget de 1994, Développement des ressources humaines Canada a instauré un fonds auquel les provinces doivent contribuer une somme égale à l'investissement fédéral, afin de trouver des méthodes innovatrices de formation et de retour au travail. Le financement fédéral est prévu pour deux ans. Le Programme vise à trouver des moyens pour aider les personnes à passer de l'aide sociale au marché du travail, et à mettre à l'essai de nouvelles méthodes de formation. Citons le projet d'alphabétisation Adult Peer Literacy Project, à l'Île-du-Prince-Édouard, la Compagnie des travailleurs du Nouveau-Brunswick, le programme ObjectifEmploi Ontario et le programme Se prendre en mains, au Manitoba, conçu à l'intention des familles monoparentales.
- **Le Service Jeunesse Canada.** Dans ce programme, des jeunes chômeurs sont embauchés pour des projets d'une durée de six à neuf mois. Ces projets se divisent en quatre catégories : développement communautaire et formation; développement durable et environnement; esprit d'entreprise; compétences de chef de file. Le Service est mis à l'essai dans 67 localités réparties dans tout le pays. Au cours des 3 prochaines années, quelque 17 500 jeunes acquerront une expérience de travail appréciable grâce à ces projets.

- **La Stratégie pour l'industrie canadienne de l'environnement.** Celle-ci complète les programmes fédéraux et provinciaux touchant cette industrie essentielle. La Stratégie est financée en grande partie grâce à la réaffectation des crédits de plusieurs ministères fédéraux. Elle consiste à verser une aide financière aux entreprises qui exploitent et commercialisent des technologies nouvelles dans le domaine de l'environnement. On aidera les petites et les moyennes entreprises à percer sur les marchés internationaux. Le gouvernement créera un « guichet unique » où les entreprises du secteur de l'environnement auront accès aux renseignements et aux services fédéraux.
- **L'Initiative d'amélioration éconergétique résidentielle.** Dans ce programme, de concert avec les services publics, les gouvernements provinciaux, les associations commerciales et d'autres organismes, Ressources naturelles Canada aidera à améliorer le rendement énergétique du secteur résidentiel. La consommation d'énergie de ce secteur représente jusqu'à 20 p. 100 de la consommation totale. Des études récentes ont indiqué la possibilité de réaliser des économies appréciables grâce à la remise en état des structures actuelles. Cette initiative stimulera le secteur de la rénovation des maisons, à fort coefficient de main-d'œuvre, et contribuera à protéger l'environnement. Elle sera financée à partir des fonds actuels de ce ministère.
- **La Stratégie de développement du tourisme dans l'Ouest canadien.** Diversification de l'économie de l'Ouest élabore actuellement une stratégie pour mettre en valeur les attraits touristiques de l'Ouest canadien au moyen des plus récentes techniques de commercialisation et de promotion. Entre autres priorités, le Ministère, en collaboration avec les provinces et le secteur privé, mettra en valeur le tourisme en réserve autochtone et l'écotourisme.
- **Le Fonds canadien pour les découvertes du domaine médical.** Le Conseil de recherches médicales (CRM) a joué un rôle essentiel dans l'élaboration d'une source innovatrice d'investissement pour le secteur de la santé, en pleine croissance. Parrainé par l'Institut professionnel de la fonction publique du Canada, le Fonds est enregistré comme société de capital-risque soutenue par le mouvement syndical. Il offrira du capital d'investissement à des petites entreprises qui mettent au point des produits pour le secteur médical. Le CRM restera associé au Fonds grâce à une entente de collaboration stratégique en vertu de laquelle il donnera son avis sur la qualité scientifique des projets que le Fonds évaluera afin d'y investir.

- **Le programme d'aide à la remise en état des logements.** La Société canadienne d'hypothèques et de logement partage les coûts de ce programme avec certaines provinces. Le programme permet aux propriétaires canadiens à faible revenu de rendre leur logement, ou celui qu'ils louent, conforme aux normes de santé et de sécurité; certaines composantes visent à aider les habitants des régions rurales et éloignées à entreprendre des réparations et des nouvelles constructions urgentes. On compte ainsi aider le secteur privé à créer des emplois.
- **L'usine de pâte à papier de Port-Cartier.** La fermeture de l'usine de pâte à papier de Port-Cartier, au Québec, aurait pu être dévastatrice pour cette municipalité. Heureusement, le maire et des groupes locaux ont réussi à intéresser un investisseur à mener une étude de faisabilité sur la reprise et la restructuration de l'usine. Le Bureau fédéral de développement régional (Québec) a financé cette étude charnière qui, avec des conseils sur la façon de restructurer l'affaire, a incité l'investisseur à acheter l'usine. Quand cette dernière rouvrira ses portes au début de 1995, quelque 600 personnes y travailleront.

Le rapprochement des divers éléments

Grâce à des programmes comme ceux-ci et à d'autres initiatives visant à éliminer les obstacles au rendement économique, le Canada peut satisfaire aux exigences de l'économie mondiale axée sur l'innovation. Il a les ressources, le capital, les compétences et la situation géographique nécessaires pour lancer l'économie dans une ère d'expansion nouvelle. Le plan du gouvernement, articulé autour de l'innovation, la clé de l'économie moderne et dont les grandes lignes sont présentées au chapitre suivant, contribuera à atteindre cet objectif.

2

L'innovation, clé de l'économie moderne : Principes et démarche

Pour assurer, par l'innovation, notre présence dans l'économie moderne, il faut partir du postulat que le gouvernement peut changer les choses de façon marquée en exerçant un rôle de chef de file. L'action gouvernementale doit cependant être axée sur des initiatives qui viennent appuyer et enrichir le rôle du secteur privé, qui reste le moteur principal de la croissance et de l'emploi. Le plan doit donc miser sur des domaines de faiblesse économique où le leadership de l'État peut avoir une influence déterminante.

Les initiatives déjà approuvées ne sont qu'un début. D'autres seront annoncées au cours des prochains mois, en particulier dans le secteur clé des sciences et de la technologie.

Le document intitulé *Un nouveau cadre de la politique économique* expose les arguments en faveur du leadership gouvernemental. La raison classique que l'on y invoque est la « défaillance du marché », c'est-à-dire les cas où le secteur privé n'a pas donné son rendement maximal à cause d'informations ou de connaissances insuffisantes, de pratiques nuisibles à la concurrence ou d'obstacles à l'action des entrepreneurs. Un deuxième motif cité est celui des « effets indirects », c'est-à-dire les cas où le secteur privé n'investit pas assez dans des activités aux retombées bénéfiques pour l'ensemble de la société, mais insuffisantes pour une entreprise particulière; il en est ainsi notamment dans le perfectionnement de certains types de technologie. Une troisième raison invoquée est la rigidité croissante des modes d'organisation et des comportements des Canadiens : beaucoup de politiques et de modes de conduite qui étaient peut-être appropriés au moment de leur instauration ne sont plus propices à la croissance dans l'économie actuelle.

Le gouvernement s'est fondé sur plusieurs principes pour veiller à ce que les initiatives dans les quatre domaines principaux, soit le climat

Figure 8. Les quatre domaines d'action principaux

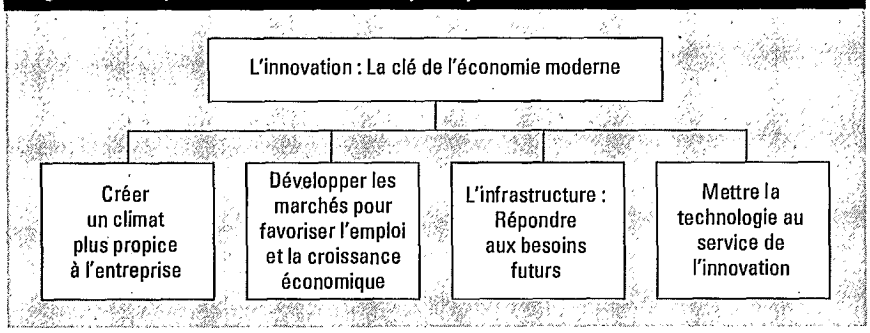

des affaires, le commerce, l'infrastructure et la technologie (figure 8), utilisent les fonds publics de la façon la plus rentable possible. Voici ces principes :

- **Créer des partenariats.** Le gouvernement devrait se donner le rôle de catalyseur plutôt que d'acteur principal. Les initiatives doivent favoriser les partenariats de façon à ce que des mesures complémentaires et coordonnées soient prises par les autres ordres de gouvernement, les entreprises, les travailleurs et divers organismes. Lorsque les investissements sont trop risqués et coûteux pour que le secteur privé se charge seul du financement, il faut pouvoir démontrer que tout investissement public aura des retombées avantageuses dont la population tirera profit en matière de croissance et d'emplois.
- **Revoir la répartition des dépenses.** Il faut consacrer plus de fonds aux choses essentielles et moins à celles qui ne le sont pas, et respecter ainsi les restrictions financières que s'impose le Canada. Le financement viendra de la redistribution des ressources lors de la préparation du budget de 1995.
- **Aider les personnes.** L'une des priorités est d'aider les personnes à s'adapter au changement et à acquérir les compétences qu'exige l'économie innovatrice. Il faut s'assurer que les talents des Canadiens restent en demande. Les programmes doivent également servir les personnes en tant que consommateurs, répondre à leurs exigences et leur fournir une protection suffisante.
- **Appuyer les marchés.** Une ligne directrice importante consiste à consolider les marchés plutôt que de créer des distorsions. Par exemple, beaucoup de subventions aux entreprises ont eu l'effet pernicieux de nuire à l'adaptation, de laisser les entreprises inefficaces et non concurrentielles, et de réduire l'emploi à long terme plutôt que de l'augmenter.

- **Repenser le rôle de l'État.** L'une des tâches primordiales du gouvernement est de revoir son cadre d'action. Un bon cadre peut avoir un effet direct sur la croissance et l'emploi, que ce soit en réglementant de façon plus judicieuse ou en ouvrant des marchés.

En choisissant quatre domaines d'action principaux, le gouvernement considère l'économie dans son ensemble en englobant les secteurs et les régions, ce qui s'inscrit dans la même optique que les autres démarches. Les intérêts environnementaux ou régionaux, par exemple, restent aussi importants que jamais et ont leur place dans plusieurs initiatives.

Un environnement sain est essentiel à une croissance soutenue, à la prospérité et à la création d'emplois. La Vice-première ministre et ministre de l'Environnement ainsi que ses collègues au Cabinet sont en train d'élaborer un cadre de développement durable dans lequel la politique environnementale et la politique économique montrent la même voie. Ce cadre d'action soulignera l'importance d'un gouvernement « vert », de la gestion durable des ressources naturelles, de la prévention de la pollution et de l'adoption d'un rôle de leadership sur le plan international. L'action concrète se fondera sur une démarche ouverte et transparente, guidée par un comité consultatif.

Le gouvernement est convaincu que des économies régionales fortes forment l'assise du pays. Une politique économique efficace doit reconnaître les différences entre les régions. La mise en œuvre des programmes régionaux s'appuiera sur les projets qui, dans le passé, ont permis aux entreprises de faire face à la concurrence sur les marchés internationaux. Seuls de tels programmes réussiront à améliorer la capacité concurrentielle et la productivité de toutes les régions. Les objectifs des initiatives présentées dans le présent document s'appliquent aux régions tout autant qu'à l'ensemble du pays.

Les chapitres suivants précisent les orientations du gouvernement quant aux quatre secteurs clés de la politique. Chacun de ces secteurs représente un grand objectif :

- **Assainir le marché et encourager l'innovation en milieu de travail.** Le but visé est de libérer les capacités d'innovation des entreprises et, par là, de permettre leur croissance. Le leadership et les ressources du gouvernement viseront surtout à créer un contexte favorable aux principaux créateurs d'emplois au Canada, soit les petites entreprises, ainsi qu'à mettre en valeur les compétences et les pratiques de travail qui répondent aux besoins futurs.

- **Favoriser l'expansion du commerce.** Il s'agit d'élaborer de nouveaux mécanismes et de nouvelles politiques afin d'aider les entreprises à tirer le meilleur parti possible du marché intérieur et à exploiter les nouveaux débouchés commerciaux offerts par des marchés étrangers en pleine croissance.
- **Mettre en place une infrastructure efficace pour l'avenir.** Il faut se doter des réseaux de transport, de télécommunications et d'information nécessaires pour permettre aux entreprises de fonctionner efficacement dans l'économie innovatrice, où la clé du succès repose sur la circulation de l'information, des biens et des personnes, selon des modes efficaces et innovateurs.
- **Mettre la technologie au service de l'innovation.** Il s'agit d'utiliser les ressources gouvernementales de façon plus créatrice pour aider les entreprises à se procurer et à perfectionner les applications technologiques de pointe qui sont aujourd'hui les facteurs déterminants de la réussite. Les initiatives qui relèvent de ce volet du plan gouvernemental pour une économie innovatrice seront annoncées au début de 1995 sur la base des résultats obtenus dans le cadre de l'Examen des sciences et de la technologie.

3

Le climat des affaires : Créer un climat plus propice à l'entreprise

Pour créer un climat plus propice à l'entreprise, le gouvernement se concentre sur trois principaux défis : l'aide à l'essor des petites entreprises, la réforme du système de réglementation et la création de milieux de travail plus novateurs (figure 9).

L'aide à la croissance des petites entreprises

Les petites entreprises ont créé 87 p. 100 des nouveaux emplois au Canada pendant les années 80; le gouvernement estime qu'elles demeurent une source essentielle de croissance de l'emploi. Il a par conséquent revu ses priorités pour trouver des moyens de créer un climat plus propice à la croissance des petites entreprises.

Les membres du Parlement ont reçu un message clair sur les changements qui s'imposent pour permettre aux petites entreprises d'atteindre leur plein potentiel. Le Comité permanent de l'industrie, à la Chambre des communes, vient de déposer un rapport intitulé *Pour financer le succès de la PME*, dans lequel est formulé tout un éventail de recommandations. On y souligne l'importance d'améliorer les relations entre les banques à charte et les petits emprunteurs commerciaux, de réformer le régime fiscal des petites entreprises, de raffiner les statistiques bancaires, de perfectionner les programmes destinés aux petites entreprises et d'encourager la concurrence entre les banques.

Le Comité de travail sur la petite entreprise, un groupe consultatif annoncé dans le budget de 1994 et créé dans le cadre de l'examen de la politique relative à la petite entreprise, a été chargé d'étudier diverses questions sur la capacité des petites entreprises à croître et à créer plus d'emplois. Le rapport que vient de déposer le Comité formule aussi des recommandations sur l'instauration d'un climat pouvant favoriser la

Figure 9. Les initiatives relatives au climat des affaires

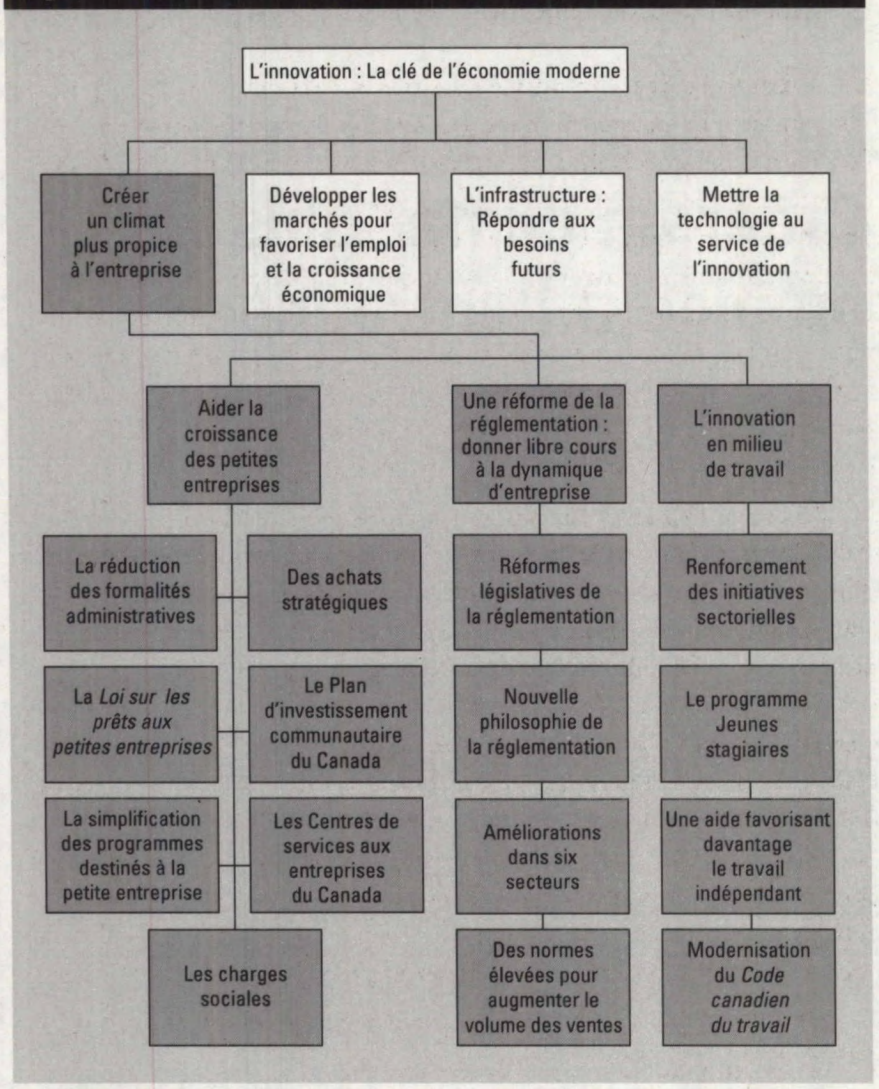

création de petites entreprises novatrices et leur expansion; il met l'accent sur les questions fiscales, l'accès au financement par actions et au financement par emprunts, la réforme de la réglementation, l'accroissement du nombre d'entreprises exportatrices et l'amélioration de la formation.

Le gouvernement étudie les deux séries de recommandations et a intégré à son plan des réponses à certaines d'entre elles. D'autres réponses suivront. De plus, Citoyenneté et Immigration Canada et Industrie Canada reverront le Programme d'immigration des gens d'affaires pour trouver de meilleures sources de capital-risque pour la petite entreprise et pour attirer au Canada les personnes ayant l'esprit d'entreprise nécessaire pour appuyer l'expansion du commerce international.

Les sept sous-sections suivantes décrivent les initiatives du plan touchant plus particulièrement les petites entreprises.

La réduction des formalités administratives

Une enquête menée récemment par la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante a permis de constater que plus de 70 p. 100 des petites entreprises perçoivent les formalités administratives comme un fardeau important. Le gouvernement reconnaît que les formalités administratives constituent un fardeau que nous ne pouvons pas nous permettre de supporter. En diminuant le volume de travail nécessaire pour satisfaire aux demandes de renseignements du gouvernement, on augmente d'autant les ressources et le temps que les petites entreprises peuvent consacrer à l'activité commerciale, tout en réduisant leurs coûts et en améliorant leur capacité de créer des emplois.

Le gouvernement s'est engagé à réduire considérablement, d'ici 1998, le temps que les petites entreprises passent à remplir les demandes d'information du gouvernement fédéral, c'est-à-dire les formalités administratives. En respectant cet engagement, il se penchera sur la question essentielle de l'échange de renseignements entre les ministères, surtout entre les plus grands utilisateurs de l'information : Statistique Canada, Revenu Canada, Développement des ressources humaines Canada et Santé Canada. Le gouvernement réexaminera les lois, les politiques et les règlements pertinents, et proposera des changements qui permettront l'échange de l'information entre les ministères fédéraux afin de réduire le nombre de demandes de données que reçoit chaque entreprise. Il consultera aussi les provinces pour évaluer la possibilité de coordonner leurs efforts pour diminuer la paperasserie administrative.

L'examen mené par le gouvernement visera les objectifs suivants :

- remettre en question les besoins actuels de renseignements;
- éliminer le double-emploi dans la collecte de données;
- rendre plus efficace et plus facile la transmission des renseignements nécessaires, en mettant l'accent sur les moyens électroniques.

Le président du Conseil du Trésor, en collaboration étroite avec ses collègues du Cabinet et les petites entreprises, préparera un calendrier d'action et un ensemble d'améliorations à apporter. D'ici le milieu de 1995, tous ensemble, ils mettront au point un moyen simple et explicite de mesurer le fardeau actuel de la paperasserie administrative et établiront les objectifs pour l'alléger. Le Conseil du Trésor présentera un rapport chaque année sur les progrès réalisés.

Réduction des formalités

Grâce à une entente intervenue en 1994 avec Revenu Canada afin de coordonner la collecte périodique de données sur l'emploi et la masse salariale, Statistique Canada a pu diminuer de 20 000 le nombre d'entreprises interrogées pendant l'année, éliminant du même coup 300 000 demandes de renseignements par an.

Exemple de réussite chez les Autochtones

Une entreprise en participation, regroupant les Ojibways de la Première Nation Batchwana et l'Advanced Thermodynamics Corporation, s'est vu octroyer un marché très exigeant du ministère de la Défense nationale.

L'entreprise, qui produit des génératrices, des appareils de chauffage et des climatiseurs, a ainsi pu faire ses preuves. Depuis, elle a conclu d'autres contrats avec le Pentagone, dont l'accréditation lui a, à son tour, ouvert des portes dans les entreprises de transport du secteur privé américain et, plus récemment, du secteur privé japonais.

Aujourd'hui, cette entreprise en participation exporte 50 p. 100 de ses produits, dont les ventes totales assurent des revenus mensuels de 600 000 $.

Des achats stratégiques

En utilisant judicieusement son pouvoir d'achat, le gouvernement peut créer un climat plus favorable à la croissance de la petite entreprise et encourager l'innovation. Il peut aussi aider le Canada à atteindre son objectif de développement durable en adoptant des stratégies d'achat « vertes » visant à appuyer les entreprises environnementales et à encourager les pratiques respectueuses de l'environnement. Pour réaliser ces objectifs tout en honorant ses obligations et engagements internationaux, le gouvernement fédéral annonce les quatre initiatives suivantes :

- Un programme de marchés réservés aux petites entreprises et aux entreprises autochtones canadiennes, selon lequel leur serait accordé un accès exclusif lors d'achats de moins de 125 000 $ lorsque des fournisseurs qualifiés offrant un service rentable sont disponibles. Pour tous les achats, sauf ceux de moins de 25 000 $, les marchés réservés seront accessibles à toutes les petites entreprises canadiennes par l'entremise du Service des invitations ouvertes à soumissionner, un système électronique d'appel d'offres ouvert et transparent. A ce programme s'ajouteront des mesures visant à sensibiliser les entreprises autochtones et à les faire participer aux marchés publics fédéraux.
- Un programme d'utilisation sélective des marchés de plus de 125 000 $, afin d'accorder la préférence aux petites entreprises et aux entreprises autochtones du Canada, là où il existe un potentiel de soutien et de mise sur pied d'entreprises innovatrices et où la rentabilité est possible. Nous accorderons de plus en plus d'importance au fait que les entrepreneurs principaux établissent des plans de sous-traitance à l'intention des petites entreprises et des entreprises autochtones. Il faudra que les offres de marchés soient affichées au moyen du Service des invitations ouvertes à soumissionner, accompagnées de critères de participation clairement énoncés.
- Un programme de marchés réservés aux entreprises autochtones pour des approvisionnements destinés principalement aux collectivités autochtones, là où la rentabilité peut être assurée.
- Un projet-pilote visant à aider les petites entreprises canadiennes à mettre au point des applications technologiques et des produits d'avenir à l'aide des marchés publics.

Le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, travaillant de concert avec ses collègues dans un certain nombre de ministères, mettra ces mesures en vigueur d'ici la fin de 1995. Ces dernières permettront au gouvernement fédéral de faire un usage plus

stratégique de son pouvoir d'achat pour aider la petite entreprise. Grâce à ces mesures, les petites entreprises et les entreprises autochtones pourraient se voir confier jusqu'à 1,5 milliard de dollars de marchés fédéraux d'approvisionnement. On encouragera les petites entreprises et les entreprises autochtones à s'inscrire au Service des invitations ouvertes à soumissionner afin de pouvoir exploiter tous ces débouchés, ce qui devrait augmenter considérablement le nombre de ces entreprises faisant affaire avec le gouvernement fédéral.

La *Loi sur les prêts aux petites entreprises*

Pour être en mesure de croître et de rester concurrentielles, de nombreuses petites entreprises ont besoin d'une source de prêts, habituellement un établissement financier local, pour financer leurs achats d'immobilisations. Le gouvernement fédéral, en collaboration avec ces établissements financiers, cherche à élargir l'accès à cette source de capitaux, notamment grâce à la *Loi sur les prêts aux petites entreprises* (LPPE), qui offre aux prêteurs une garantie gouvernementale pour les pertes subies relativement à des prêts approuvés. Le gouvernement tient des consultations auprès des prêteurs et des petits entrepreneurs afin de trouver des moyens de rendre le programme plus efficace.

Les changements apportés au programme en avril 1993 ont entraîné une augmentation de la valeur des prêts garantis, qui est passée à 3,5 milliards de dollars. Les prêts non remboursés ont maintenant atteint le plafond de 4 milliards prévu par la Loi. Pour le gouvernement fédéral, le coût net de ce programme a monté en flèche; on l'estime à plus de 100 millions par an.

Le gouvernement s'est engagé à garder la LPPE en tant que mécanisme essentiel permettant de s'assurer que les petites entreprises ont accès au financement par emprunts. Il faudra donc rendre le programme financièrement rentable et fixer un plafond convenable aux prêts.

Le gouvernement a déjà pris des mesures pour faire passer le plafond des prêts de 4 à 12 milliards de dollars. Conformément à sa promesse de réduire les subventions aux entreprises, il vise également le recouvrement des coûts dans le cadre du programme établi en vertu de la LPPE. Pour ce faire, un nouveau droit de 1 p. 100, ou l'équivalent, sera perçu sur le capital impayé des prêts garantis pendant la prochaine année. Les prêteurs pourront faire supporter ce droit aux emprunteurs.

Le Plan d'investissement communautaire du Canada

Pour rendre attrayante la possibilité d'investir dans la petite entreprise, surtout à l'extérieur des grands centres financiers, le gouvernement créera, sous forme de projets-pilotes, le Plan d'investissement commu-

nautaire du Canada (PICC). Plusieurs projets-pilotes du PICC seront lancés pour aider les groupes d'investisseurs installés dans la collectivité à mettre des investisseurs non officiels, et d'autres sources de capital-risque, en rapport avec des entreprises locales à la recherche de petits montants de capital. Le gouvernement consacrera à ce programme 5 millions de dollars par an pendant les 4 prochaines années.

Le PICC partagera les coûts des systèmes de soutien nécessaires pour mettre les petits et les moyens entrepreneurs en rapport avec les groupes d'investisseurs locaux. Les fonds proviendront surtout d'un groupe central d'investisseurs locaux non officiels. On invitera aussi la participation d'investisseurs locaux et nationaux, comme les grandes sociétés et les établissements financiers.

Dans le cadre des projets-pilotes du PICC, le gouvernement partagera avec les investisseurs, jusqu'à certaines limites prescrites, les coûts des services préalables et consécutifs à l'investissement. Ces services comprennent la sélection des investissements, la planification commerciale et l'évaluation des marchés.

La simplification des programmes destinés à la petite entreprise

Bon nombre des 700 programmes fédéraux et provinciaux accordant des subventions aux entreprises ont un champ d'application trop étroit ou font double-emploi. Leur grand nombre et leur complexité sont des obstacles de taille pour les entreprises désireuses de les utiliser. La méthode par laquelle on accorde des subventions est terriblement inefficace autant pour le gouvernement, qui fait face à une dette croissante, que pour les entreprises, qui ont peine à s'y retrouver. D'ici 1998, le gouvernement fédéral réduira donc considérablement le nombre de programmes qu'il offre à la petite entreprise, et incitera les provinces à en faire autant.

L'objectif est d'en arriver à un ensemble beaucoup plus réduit de programmes plus faciles à utiliser, accessibles à tous et assez souples pour s'adapter aux circonstances. D'ici le printemps 1995, en se fondant sur les résultats de l'examen des programmes, le gouvernement déposera un rapport d'étape sur la simplification des programmes destinés aux petites entreprises. Après discussion avec les groupes de petits entrepreneurs, il annoncera sa méthode visant à réduire, d'ici 1998, la complexité et le nombre de programmes destinés à la petite entreprise.

Les Centres de services aux entreprises du Canada

Pour faire face à la concurrence dans l'économie mondiale fondée sur l'innovation, les entreprises canadiennes doivent avoir un accès rapide

et précis à une vaste gamme de renseignements, notamment des données fiables sur lesquelles se fonder pour élaborer des plans d'entreprise et de l'information sur les marchés mondiaux en expansion, les applications de la technologie de pointe et l'évolution des milieux d'affaires et des cadres de réglementation.

Les gouvernements ont une capacité considérable de collecte et d'analyse des données, mais les entreprises, surtout les petites et les nouvelles, ont de la difficulté à trouver et à utiliser les services du gouvernement dans ce domaine. Ces entreprises sont souvent dépassées par la quantité de renseignements offerts, ou encore ne sont même pas au courant que ces derniers existent.

Voilà pourquoi le gouvernement, de concert avec les provinces et, dans certains cas, le secteur privé, a commencé à mettre en place un réseau de Centres de services aux entreprises du Canada dans tout le pays. Il s'agit d'un guichet unique destiné aux entreprises. Les gens d'affaires n'auront plus à faire la navette entre les 19 ministères fédéraux, les nombreux ministères provinciaux et organismes municipaux ainsi que le secteur privé pour obtenir des renseignements. Ils n'auront qu'à se rendre en personne, à téléphoner ou à envoyer un message par télécopieur à l'un des Centres, où des agents chevronnés leur donneront les renseignements dont ils ont besoin.

Au centre-pilote créé à Winnipeg au début de 1993, la demande de services a augmenté au rythme de 11 p. 100 par mois. Le Centre de services aux entreprises Canada-Colombie-Britannique, créé cette année, prévoit déjà une croissance annuelle de 40 à 50 p. 100 en se fondant sur ses 6 premiers mois de fonctionnement. A Montréal, où la province et la Chambre de commerce sont partenaires du gouvernement fédéral, le Centre a ouvert ses portes en juin 1994 et a déjà peine à suffire à la demande. On s'attend à ce que le réseau actuel des Centres de services aux entreprises du Canada, durant sa première année complète de fonctionnement, traite plus de 1 million de demandes provenant d'entreprises et de particuliers en quête de renseignements sur les services et sur l'expansion des affaires.

Le gouvernement fédéral répondra à la demande grandissante en haussant de 15 millions de dollars par an son investissement dans ces centres. Il prévoit augmenter le nombre actuel de points d'accès au réseau en utilisant les organismes hôtes dans la collectivité comme les chambres de commerce et les conseils de développement économique. Les services s'enrichiront d'un accès électronique amélioré qui permettra aux clients de communiquer directement, depuis leur domicile et leur bureau, avec les spécialistes de l'information dans les Centres de services aux entreprises du Canada.

Les charges sociales

Les charges sociales font monter le coût relatif de la main-d'œuvre, ce qui décourage les entreprises de créer des emplois. Comme elles n'ont aucun rapport avec les ventes ou la rentabilité, les charges sociales ont pour effet d'accroître la pression financière subie par les entreprises pendant les creux du cycle économique. Au Canada, l'importance globale des charges sociales, mesurée en pourcentage du PIB, reste relativement faible par comparaison avec la norme mondiale (figure 10b). De 1976 à 1992, les charges sociales sont toutefois passées d'un peu plus de 6 p. 100 à presque 11 p. 100 de la facture salariale totale (figure 10a), ce qui inquiète les personnes à la recherche d'un emploi. Pour assurer une croissance économique vigoureuse, les autorités tant fédérales que provinciales doivent réduire les facteurs qui décourageant la création d'emplois.

Figure 10a. Évolution des charges sociales au Canada

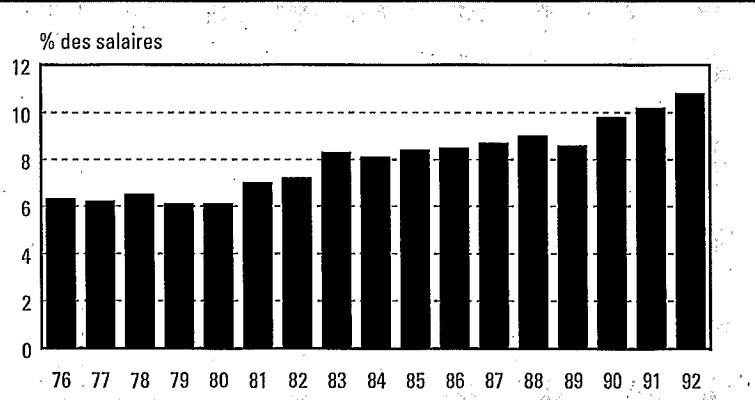

Nota : Les données sont celles de l'année financière.
Source : Statistique Canada et ministère des Finances.

Figure 10b. Les charges sociales dans sept grands pays industrialisés, 1992

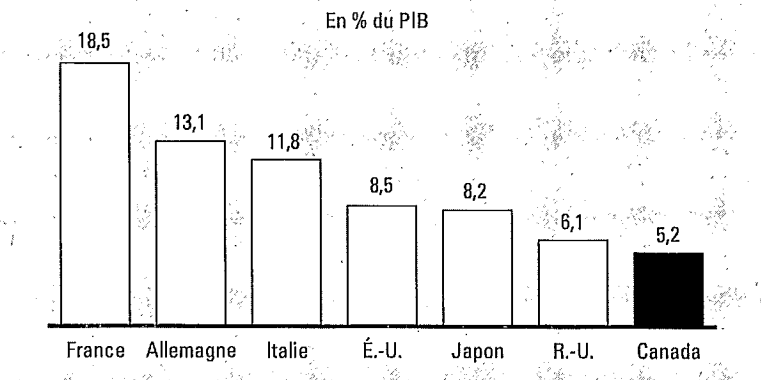

Source : OCDE.

Le gouvernement fédéral a donc l'intention de réduire progressivement les cotisations d'assurance-chômage dès que la situation du compte d'assurance-chômage sera rétablie. Ces réductions seront rendues possibles grâce à la reprise économique et à la réforme du Régime d'assurance-chômage. Comme première étape, en 1995, le gouvernement fera passer de 3,07 $ à 3 $ le taux des cotisations. Des réductions supplémentaires permettront de conserver l'intégrité du fonds de l'assurance-chômage.

Une réforme de la réglementation : donner libre cours à la dynamique d'entreprise

La réglementation est devenue si complexe que beaucoup d'entreprises, surtout les petites, consacrent la meilleure part de leur réflexion à élucider des règlements compliqués. Les quatre sous-sections suivantes exposent en détail les mesures gouvernementales prévues pour soumettre le régime de règlements à une réforme radicale.

L'efficacité est au cœur de l'exercice délicat qui consiste à équilibrer les avantages et les coûts de la réglementation. Cette dernière joue un rôle important dans la société, aidant à rendre les marchés concurrentiels, les produits sécuritaires et l'environnement sain. Elle est un outil important de politique publique visant à rehausser la qualité de vie. Par contre, des règlements mal conçus peuvent nuire à l'économie en provoquant une augmentation des coûts, en limitant l'accès aux marchés et en rendant plus difficile l'introduction de produits et de services innovateurs. Ces coûts sont synonymes d'un nombre inférieur d'emplois et d'une croissance plus faible.

Comment pouvons-nous atteindre les objectifs de la réglementation au plus faible coût possible ? Ce n'est pas par une simple déréglementation : l'abaissement des normes, loin d'apporter un avantage durable, pourrait faire du tort. Si nous voulons donner au Canada le meilleur système réglementaire au monde, il faut utiliser efficacement la réglementation.

Le plan de réforme de la réglementation (voir encadré) touchera tous les aspects de la réglementation gouvernementale. Pour terminer les travaux découlant des examens de la réglementation déjà réalisés, le gouvernement procédera tout d'abord à plus de 150 abrogations et 170 révisions de règlements au début de 1995. D'ici 1996, quelque 100 autres abrogations et plus de 200 autres révisions importantes auront été faites.

Le plan de réforme de la réglementation

- Réforme législative. Une nouvelle loi sur la réglementation, qui illustrera la nouvelle démarche du gouvernement fédéral en la matière, sera présentée au Parlement d'ici février 1995.
- Réglementation plus intelligente. Sept réformes visent à rendre plus efficace la manière dont le gouvernement fédéral gère sa réglementation.
- Initiatives sectorielles. Dans un premier temps, six secteurs clés de l'économie feront l'objet d'une réforme réglementaire ciblée.

Réformes législatives de la réglementation

Le président du Conseil du Trésor instaurera de nouvelles dispositions législatives pour permettre une application plus souple et plus efficace des règlements. La nouvelle loi, appelée *Loi sur l'efficacité de la réglementation*, devrait être adoptée prochainement. Des formalités administratives seront éliminées sans pour cela amoindrir la protection dont jouissent les Canadiens.

Lorsque les règlements rendent la tâche actuelle trop difficile aux entreprises désireuses d'innover, ces dernières pourront, en vertu de cette loi, demander dans certaines circonstances le droit de conclure des ententes pour répondre différemment aux exigences de la réglementation. De telles ententes devront répondre aux objectifs des règlements en vigueur et respecter les principes du développement durable; ces règlements incluront des garanties d'équité ainsi que de transparence. Les ententes seront accessibles au public et mises à exécution de la même façon que les règlements actuels.

La nouvelle Loi s'appuiera sur l'expérience acquise par le gouvernement lorsqu'il a assoupli certains programmes de réglementation qui fonctionnent bien maintenant. Elle permettra aux entreprises d'avoir une influence directe sur leur propre contexte de réglementation.

L'Association des manufacturiers canadiens estime que cette partie des réformes législatives entraînera des économies annuelles de plus de 3 milliards de dollars pour les Canadiens, à condition que les organismes de réglementation, les entreprises et les particuliers l'utilisent au maximum et que les provinces prennent des mesures semblables.

En février 1995, le ministre de la Justice présentera un projet de loi visant à réformer la *Loi sur les textes réglementaires*, soit le cadre législatif et l'autorité en matière de réglementation. Les réformes viseront à simplifier et à accélérer le processus de réglementation en augmentant la capacité des ministères à réagir vite et efficacement à l'évolution rapide des situations.

Nouvelle philosophie de la réglementation

L'État améliorera la gestion du régime de réglementation de sept façons, afin d'atténuer le fardeau que le régime impose aux entreprises et aux particuliers.

Coopération en matière de réglementation

La coopération avec d'autres gouvernements, tant au Canada qu'à l'étranger, est avantageuse pour tous. En vertu de l'Accord sur le commerce intérieur, le gouvernement fédéral collaborera avec les provinces et les territoires pour éliminer les obstacles au commerce

intérieur causés par les différences, le double-emploi ou les recoupements dans les mesures ou les régimes réglementaires des différentes administrations. Il demandera aux provinces et aux territoires de commencer l'examen de leur réglementation avant que l'Accord entre en vigueur, le 1er juillet 1995.

Travailler de façon plus efficace

Sept ministères (Agriculture et Agro-alimentaire Canada, Environnement Canada, le ministère des Pêches et des Océans, Santé Canada, Industrie Canada, Revenu Canada et Transports Canada) sont responsables de la plupart des dispositions législatives en matière de règlements fédéraux. Les entreprises se plaignent de ce que les normes et les procédés varient d'un ministère à l'autre et qu'il y ait ainsi un manque de cohérence dans les dispositions réglementaires proposées. Le président du Conseil du Trésor travaillera de concert avec ses collègues des ministères en question, de même qu'avec le secteur privé, à définir des normes pour l'élaboration et la mise en œuvre des règlements. Au cours des deux prochaines années, les grands ministères à fonction de réglementation devront se plier aux nouvelles normes de gestion. Des vérifications périodiques et des mécanismes de suivi auprès du secteur privé en matière de réglementation leur permettront d'améliorer sans cesse leur rendement.

Règlement des plaintes

Les Canadiens veulent que l'on donne suite rapidement et efficacement à leurs plaintes en matière de réglementation. Les ministères fédéraux qui appliquent les règlements seront tenus de régler les plaintes qu'ils reçoivent sur l'administration des programmes réglementaires en se conformant aux principes de gestion reconnus. Ces derniers seront élaborés en consultation avec le public et, une fois approuvés, seront intégrés aux normes de gestion des ministères ayant fonction de réglementation.

Des textes réglementaires rédigés dans un langage clair et simple

L'on se plaint souvent de ce que les textes des règlements soient incompréhensibles. D'autres compétences se servent avec succès de la langue de tous les jours pour rédiger leurs règlements. Le gouvernement fédéral a donc lancé des projets-pilotes pour améliorer la facilité de compréhension des siens dans deux domaines : les explosifs et le transport des marchandises dangereuses. Vu la réussite, jusqu'à présent, de ces deux initiatives, le gouvernement encouragera l'utilisation d'un langage simple pour rédiger tous les règlements, et ce, dès le début de 1995.

Évaluation de l'incidence de la réglementation sur les entreprises
Un logiciel interactif a été mis au point par l'Association des manufacturiers canadiens et le gouvernement pour déterminer les répercussions des règlements sur le monde des affaires et, s'il y a lieu, cerner les solutions de rechange les plus efficaces. Cet outil a reçu l'appui des grandes associations du monde des affaires. Dès l'automne 1995, les sept ministères fédéraux les plus importants en matière de réglementation mettront en pratique cette évaluation ou une forme équivalente d'analyse avant d'apporter des changements importants aux règlements. Les avantages liés à la protection du consommateur continueront d'être analysés lorsque l'Évaluation de l'incidence de la réglementation sur les entreprises sera faite. D'ici 1996, tous les ministères fédéraux à fonction réglementaire utiliseront l'Évaluation ou une analyse semblable, pour toutes les modifications réglementaires d'envergure.

Accessibilité de l'information
Les entreprises et les particuliers ne savent pas toujours où se renseigner pour déterminer à quels règlements ils sont assujettis. Le gouvernement a lancé un projet-pilote, au Centre de services aux entreprises Canada-Saskatchewan, afin que les citoyens aient plus facilement accès aux renseignements relatifs aux règlements sur les programmes agricoles fédéraux. Si le projet réussit, il sera étendu à d'autres domaines de réglementation et à d'autres régions du pays.

Formation et communication
L'expérience acquise en matière de réforme de la réglementation indique que les ministères à fonction réglementaire doivent instruire et former leur personnel à tous les niveaux si l'on veut s'assurer que la nouvelle démarche soit acceptée dans l'ensemble de l'organisation et qu'elle entraîne des changements réels. D'ici le milieu de 1995, le Secrétariat du Conseil du Trésor, de concert avec les ministères fédéraux à fonction de réglementation et avec des représentants du secteur privé et de groupes sans but lucratif, préparera des cours destinés à aider les autorités à formuler des règlements efficaces au moindre coût, surtout en ce qui a trait à la petite entreprise. On permettra ainsi au personnel régional et local d'améliorer son efficacité et on s'assurera que tous les responsables partagent la même philosophie en matière de réglementation.

Améliorations dans six secteurs de l'économie

L'État peut aider certains secteurs de l'économie à créer des emplois et à prendre de l'expansion en améliorant l'efficacité de la réglementation. Il a choisi à cette fin un premier groupe de six secteurs, en

fonction de leur importance dans l'économie et de la facilité à y apporter rapidement des changements.

Dans le passé, les évaluations environnementales et les processus de révision ont créé un climat d'incertitude face à la réglementation. Pour remédier à cette situation, le gouvernement a annoncé des mesures pour éliminer ce climat en promulguant la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, qui établira un mécanisme précis pour évaluer les répercussions des projets et des processus sur l'environnement. De plus, les ministres de l'Environnement et de l'Industrie se sont entendus pour surveiller pendant un an les effets que la Loi aura sur la compétitivité, afin de détecter les fardeaux inutiles et de prendre les mesures propres à réduire les coûts, s'il y a lieu.

Biotechnologie

La biotechnologie est un secteur d'avenir important pour le Canada. Elle a déjà de nombreuses applications, notamment dans de nouveaux produits alimentaires, de nouveaux médicaments et de nouvelles techniques pour nettoyer l'environnement après un déversement accidentel. Le Canada doit se tailler une place de premier plan dans ce domaine.

Selon l'industrie, les principales entraves à l'investissement et à la création d'emplois sont les incertitudes liées à la réglementation et les longs délais d'approbation. Les mesures suivantes seront donc prises :

- D'ici le milieu de 1995, le ministre de l'Agriculture et de l'Agro-alimentaire intégrera des règlements révisés aux lois suivantes : *Loi sur les semences, Loi relative aux aliments du bétail, Loi sur les engrais* et *Loi sur les maladies et la protection des animaux.*
- D'ici le milieu de 1995, la ministre de l'Environnement promulguera de nouveaux règlements d'application de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement.*
- La ministre de la Santé promulguera de nouveaux règlements en matière d'évaluation environnementale, en vertu de la *Loi sur les aliments et drogues.* Ces règlements seront publiés dans la *Gazette du Canada* d'ici l'automne 1995.
- La ministre de la Santé publiera des règlements de la *Loi sur les aliments et drogues* portant sur les nouveaux produits alimentaires, d'ici le printemps 1995.
- Le gouvernement, en collaboration avec des organismes non gouvernementaux et l'industrie, créera un forum de consultation sur les répercussions de la biotechnologie sur la société.

Produits de soins de santé, produits alimentaires et produits thérapeutiques
Les Canadiens dépensent des milliards de dollars par année en produits alimentaires et en produits de soins de santé. Chaque année, des milliers de produits sont mis au point, la plupart à l'aide de techniques et de savoir-faire éprouvés. Certains produits, cependant, sont de véritables découvertes dans un domaine particulier et exigent des efforts importants de R-D, d'investissement ainsi que d'essais préalables à la mise en marché.

Santé Canada veillera à ce que ses règlements tiennent compte des risques que ces produits font courir aux Canadiens. Pour ce, la ministre de la Santé apportera plus de 15 changements aux règlements d'application de la *Loi sur les aliments et drogues* avant la fin de l'année 1995. Ces modifications permettront un meilleur accès aux marchés dans le cas de produits répondant aux préoccupations de santé et de sécurité, par un meilleur étiquetage et une meilleure information sur les produits. Elles permettront aussi la mise au point plus rapide de nouveaux produits et encourageront l'harmonisation entre les normes.

Industrie minière
Le Canada joue un rôle de premier plan à titre de fournisseur de produits miniers dans le monde. Pourtant, le nombre d'emplois diminue dans ce secteur, ce qui fait ressortir l'importance d'éliminer les obstacles involontaires tels que les règlements inutiles. L'initiative de Whitehorse Mining est une étape critique dans ce processus. Elle amène les pouvoirs publics, l'industrie, les syndicats, les écologistes et les Autochtones à s'entendre sur l'application des règlements.

En 1995, le gouvernement apportera des améliorations globales au système réglementaire fédéral afin d'encourager le développement durable, d'assurer une plus grande fiabilité et de réduire les retards et les coûts associés aux décisions relatives à l'environnement et à l'utilisation du territoire. On a désigné six secteurs de réglementation dans lesquels des améliorations tangibles sont possibles :

- l'administration de la *Loi sur les pêches*,
- l'utilisation du territoire et les décisions connexes,
- la définition du rebut,
- les systèmes réglementaires au nord du 60e parallèle,
- l'analyse des répercussions des règlements,
- la gestion des matières toxiques.

Industrie automobile
L'industrie automobile est le plus gros secteur d'activité manufacturière au Canada. Ce dernier doit concurrencer avec succès les États-Unis

et le Mexique pour obtenir de nouveaux mandats de production et de nouveaux emplois dans le domaine de l'automobile et des pièces d'automobiles. Par l'intermédiaire du Comité consultatif sur l'automobile, le gouvernement travaille actuellement, en étroite collaboration avec les représentants de l'industrie, à trouver des méthodes, y compris des améliorations dans les domaines de la réglementation et des normes, pour créer un climat favorisant la création d'emplois dans ce secteur clé de l'économie canadienne.

Le gouvernement fédéral continuera de collaborer avec les principaux partenaires commerciaux du Canada afin d'harmoniser les normes sur la sécurité des passagers, le carburant et les émissions, lorsque la diversité de ces normes pose des obstacles aux échanges commerciaux. Il cherchera également, par l'entremise du Conseil des normes automobiles de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de la Commission économique pour l'Europe, à mettre au point une démarche internationale pour harmoniser les normes sur la sécurité des véhicules et les normes d'émission.

Produits forestiers

L'industrie des produits forestiers est l'un des principaux employeurs du Canada, et c'est elle qui contribue le plus au solde positif de la balance commerciale du pays. Pour rendre le Canada plus compétitif dans ce domaine, le gouvernement :

- continuera de collaborer avec les provinces afin d'harmoniser les mesures environnementales touchant les usines d'emballage et celles des pâtes et papier, l'objectif étant d'en arriver à une entente d'ici l'automne 1995;
- travaillera avec l'industrie, les provinces, les Autochtones, les syndicats, les groupes écologistes et les propriétaires de terrains boisés pour élaborer, d'ici décembre 1995, une norme, des critères et des indicateurs pour certifier les produits provenant de forêts dont la gestion est axée sur la durabilité;
- signera, d'ici le début de 1995, une déclaration commune avec le Japon, qui mènera à une reconnaissance mutuelle des normes sur les produits du bâtiment.

Aquaculture

La valeur des produits canadiens d'aquaculture s'est multipliée 42 fois en moins de 10 ans, pour s'élever à plus de 290 millions de dollars en 1993. En outre, les ventes du secteur des approvisionnements et des services de l'industrie de l'aquaculture dépassent 265 millions de dollars. Cette industrie nouvelle et respectueuse de l'environnement offre des possi-

Étendre le marché des produits du bois

Le gouvernement du Canada poursuit des négociations soutenues avec le gouvernement du Japon pour obtenir de celui-ci qu'il reconnaisse les codes et les normes du bâtiment du Canada et qu'il ouvre son marché aux produits canadiens du bois.

A en juger par les succès remportés jusqu'à présent, les exportations au Japon d'habitations canadiennes préfabriquées ont maintenant atteint une valeur de 50 millions de dollars alors qu'elles étaient presque nulles 10 ans plus tôt.

Ce créneau a profité à des entreprises comme Westwood Building Systems, de la Colombie-Britannique, qui a plus que doublé ses ventes l'an dernier en grande partie grâce à l'expansion du marché japonais.

bilités de diversification et de croissance à plusieurs collectivités vivant principalement de l'exploitation des ressources naturelles. Le Canada fait cependant face à une concurrence internationale grandissante. La plupart des spécialistes conviennent que le secteur pourrait doubler de volume d'ici la fin de la décennie, à condition que soient mis en place un cadre de réglementation moins lourd ainsi que d'autres changements conçus pour réduire les coûts de production et consolider la compétitivité.

Le ministère des Pêches et des Océans coordonne l'élaboration d'une nouvelle stratégie fédérale de développement de l'aquaculture. Cette stratégie comprendra un examen complet de la législation fédérale et des règlements connexes, afin de faire disparaître toutes les restrictions inutiles imposées à l'aquaculture. L'examen doit être achevé d'ici juin 1995.

Des normes élevées pour augmenter le volume des ventes

Dans une économie mondiale fondée sur l'innovation, les entreprises ont un plus grand volume de ventes et emploient un plus grand nombre de personnes lorsque leurs produits répondent aux normes nationales et internationales ou qu'ils en établissent. L'élaboration de normes internationales est devenue un facteur de plus en plus important sur le marché mondial, mais le Canada n'a pas suivi le rythme des autres pays.

Le gouvernement mettra donc en œuvre deux importantes initiatives de normalisation. La première découle de l'Accord intergouvernemental sur le commerce intérieur, qui prévoit des dispositions visant à réduire les obstacles que créent des normes différentes. La deuxième consiste à moderniser et à restructurer le Conseil canadien des normes. Un financement supplémentaire annuel de 2 millions de dollars sera accordé afin d'appuyer ces initiatives.

L'Accord sur le commerce intérieur oblige le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux à rapprocher leurs normes et règlements connexes, comme les méthodes d'approbation, grâce à l'harmonisation, à la reconnaissance mutuelle ou à d'autres moyens. Cet accord couvre notamment les transports, les qualifications professionnelles ainsi que la protection de l'environnement et la défense des intérêts des consommateurs.

Les dispositions législatives visant à moderniser et à restructurer le Conseil canadien des normes ainsi qu'à lui donner un mandat élargi afin de consolider le Système national de normes seront promulguées par le ministre de l'Industrie d'ici le milieu de 1995. Le Conseil, composé de 57 membres, sera réduit de plus de la moitié et restructuré. Le gouvernement y nommera des représentants des principaux groupes d'utilisateurs des normes, soit les associations de consommateurs, les fabricants et les associations industrielles.

Dans le cadre de son mandat, le Conseil canadien des normes s'efforcera :

- d'aider les petites et les moyennes entreprises à influencer l'élaboration des normes applicables à leurs produits au Canada et à l'étranger;
- de favoriser l'adoption des normes canadiennes à l'étranger et celle des normes internationales au Canada;
- d'encourager les Canadiens à utiliser des normes de qualité reconnues à l'échelle internationale, comme la norme ISO 9000;
- de favoriser l'élaboration de normes communes applicables dans tout le pays.

L'innovation en milieu de travail

De nombreux rapports ont souligné que le perfectionnement des compétences, l'organisation du milieu de travail et la collaboration employeurs-employés étaient des conditions essentielles à la croissance de l'emploi comme à celle de la productivité. *La sécurité sociale dans le Canada de demain* nous met au défi d'améliorer les compétences en milieu de travail et de revoir les dispositions qui dissuadent les citoyens de chercher du travail. Seul un petit nombre d'entreprises canadiennes ont adopté des pratiques innovatrices en matière de participation et de rémunération des travailleurs (figure 11).

Des travailleurs bien formés, des conditions de travail souples, des relations syndicales-patronales efficaces, la participation des travailleurs à l'entreprise et des milieux de travail sécuritaires, voilà autant de facteurs

Figure 11. Entreprises utilisant des pratiques innovatrices en milieu de travail, 1993

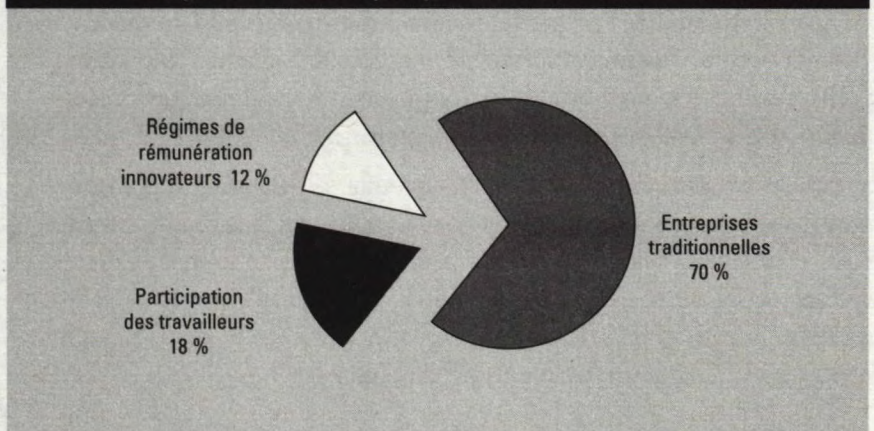

Source : *The Canadian Workplace in Transition*, Betcherman et al, 1994.

contribuant directement au rendement économique d'une entreprise et au bien-être des travailleurs. Pour faciliter le changement en milieu de travail, le gouvernement doit principalement amener le patronat, les syndicats et les autres intéressés à obtenir et à partager l'information sur les nouvelles tendances et les innovations. Le ministère du Développement des ressources humaines établira par conséquent un centre de diffusion de l'information qui servira notamment de tribune pour les échanges sur les meilleures pratiques, la promotion de réseaux, le développement d'outils de dépannage et la participation à des activités de concert avec les gouvernements provinciaux et territoriaux.

Les quatre sous-sections suivantes présentent les initiatives du gouvernement pour promouvoir des pratiques innovatrices en milieu de travail, de gestion de relations industrielles et de renouveau en milieu de travail.

Renforcement des initiatives sectorielles

Le ministre du Développement des ressources humaines étend la démarche sectorielle à la formation professionnelle, afin d'encourager le secteur privé à s'engager dans le perfectionnement de la main-d'œuvre par l'intermédiaire du programme des initiatives sectorielles. Une réaffectation des fonds ministériels permettra le financement de ce programme. Il est essentiel d'accroître l'engagement du secteur privé, dans ce domaine et dans d'autres, si nous voulons que les travailleurs canadiens acquièrent les qualifications voulues et que les jeunes se préparent convenablement aux emplois de l'avenir.

On s'entend généralement pour admettre que le Canada n'a pas accordé toute l'attention voulue au perfectionnement des compétences de sa population active, surtout en comparaison avec d'autres pays comme l'Allemagne et le Japon. Selon la dernière Enquête nationale sur la formation, menée par le Centre canadien du marché du travail et de la productivité, l'employé canadien moyen reçoit seulement 14 heures de formation officielle par an, ce qui est nettement inférieur à l'objectif de 40 heures fixé ces dernières années par l'Association des manufacturiers canadiens et d'autres organismes.

Pour que les gestionnaires et les travailleurs acceptent d'investir plus dans le perfectionnement des compétences, il faudra que les entreprises cernent les lacunes actuelles ou éventuelles dans les compétences de leur personnel. Les entreprises devront aussi travailler avec les établissements d'enseignement et de formation afin de s'assurer que la formation serve effectivement à remédier à ces lacunes.

Quinze conseils sectoriels sont déjà sur pied en vertu du programme. D'autres sont en voie de création. Le gouvernement fédéral encourage aussi les conseils existants à étendre leurs activités et à s'occuper de questions comme l'amélioration de la transition de l'école au marché du travail ainsi que la recherche de façons plus efficaces pour combler les lacunes auxquelles font face les petites entreprises.

Le programme Jeunes stagiaires

Le Canada arrive en tête des pays de l'OCDE quant au pourcentage de la population ayant fait des études postsecondaires. Il a cependant une lacune importante, soit l'absence de programmes structurés de transition entre l'école et le marché du travail pour les jeunes Canadiens. Cette lacune est flagrante dans le cas d'environ 60 p. 100 des jeunes, ceux qui intègrent le marché du travail directement après l'école secondaire sans avoir reçu d'autre formation ou apprentissage structuré.

Pour combler cette lacune, le ministre du Développement des ressources humaines lance le programme Jeunes stagiaires. Dans la mise en œuvre de ce programme, le gouvernement fédéral collabore étroitement avec les administrations provinciales et territoriales ainsi qu'avec le monde des affaires, les syndicats et les collectivités locales afin de trouver de nouvelles façons d'offrir aux jeunes des possibilités de formation structurée et axée sur les emplois des secteurs économiques nouveaux ou en pleine croissance. Un certain nombre de projets de stages pratiques ont déjà été mis sur pied dans les industries environnementales, la fabrication de produits électriques et électroniques, et la réparation et l'entretien des véhicules automobiles. Le gouvernement cherche à créer ainsi jusqu'à 20 000 places par année en stage pratique pour les jeunes. Ce programme est financé en réaffectant des ressources ministérielles internes.

Le gouvernement fédéral appuie aussi les efforts consentis par les provinces, le monde des affaires et les syndicats pour régénérer le système actuel d'apprentissage dans les métiers traditionnels.

Une aide favorisant davantage le travail indépendant

Le travail indépendant est une source d'emploi de plus en plus répandue. Pendant les années 80, le nombre des travailleurs indépendants a augmenté de 29 p. 100 au Canada, plus du double de l'augmentation de l'emploi total.

Pour appuyer cette tendance, le gouvernement haussera, en 1995, le budget du programme d'Aide au travail indépendant, qui a déjà connu un certain succès. Le financement proviendra d'une réaffectation du budget de l'Utilisation des fonds de l'assurance-chômage à des fins productives.

Le programme d'Aide au travail indépendant offre des fonds, de la formation et de l'aide technique aux Canadiens sans emploi qui veulent fonder leur propre entreprise. Les évaluations de ce programme ont révélé des résultats intéressants : 73 p. 100 des participants devenus travailleurs indépendants étaient toujours au travail 2 ans plus tard. En 1993-1994, quelque 7 000 personnes ont participé à ce programme, et le gouvernement veut augmenter ce nombre à plus de 9 000 personnes en 1995.

Modernisation du *Code canadien du travail*

Le gouvernement fédéral collaborera avec le monde des affaires et avec les syndicats pour réexaminer le *Code canadien du travail*, qui porte sur les entreprises assujetties aux dispositions fédérales en matière de travail dans des secteurs comme les transports, les communications et les établissements bancaires. Il veut assurer que le cadre législatif fédéral encourage la coopération patronale-syndicale dans le règlement des problèmes en milieu de travail. Par suite de consultations, le gouvernement présentera un projet de modifications en 1995.

L'un des buts consiste à s'assurer que la section du Code sur les relations industrielles favorise la coopération patronale-syndicale et serve au règlement pacifique des différends patronaux-syndicaux. Le réexamen vise également l'atteinte d'une plus grande efficacité, en faisant en sorte que les corps administratifs soient en mesure de réagir favorablement à ce nouvel environnement.

En ce qui touche les normes de travail ainsi que la santé et la sécurité au travail, le gouvernement insistera pour qu'employeurs et employés fassent preuve de la souplesse nécessaire pour adopter, ensemble, des dispositions de travail aptes à répondre aux besoins ressentis dans leur milieu de travail ou dans leur secteur industriel, tout en conservant un niveau approprié de protection des travailleurs.

4

Le commerce : Développer les marchés pour favoriser l'emploi et la croissance économique

Le Canada étant l'une des principales nations commerçantes au monde, les initiatives visant à favoriser un climat propice à la création d'emplois mieux rémunérés doivent englober le domaine important qu'est le commerce. En effet, c'est en grande partie au commerce que le pays doit sa richesse, car celui-ci représente plus de la moitié du PIB, une proportion presque trois fois plus élevée qu'aux États-Unis. On peut le constater en examinant le pourcentage du PIB provenant des exportations et des importations de biens et de services (figure 12a).

Le Canada a toujours enregistré un excédent dans le commerce des marchandises, mais cet excédent a été contrebalancé au cours des dernières années par un déficit de plus en plus important dans les autres

Figure 12a. Le commerce est important pour le Canada

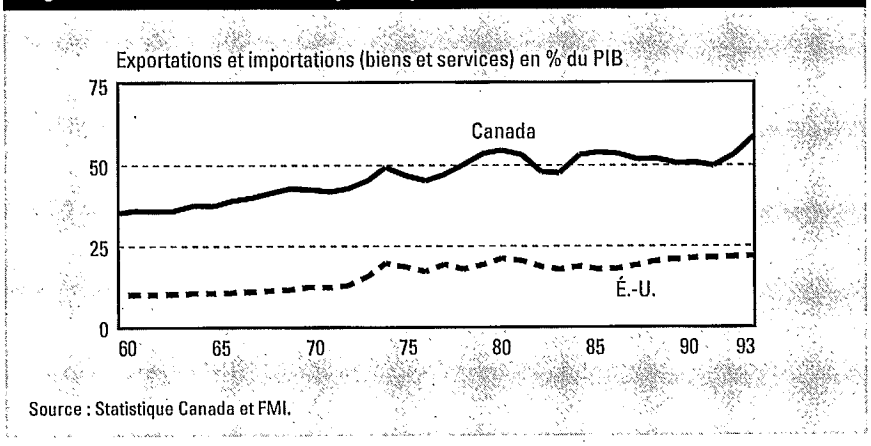

Source : Statistique Canada et FMI.

Figure 12b. Le commerce devrait être plus diversifié

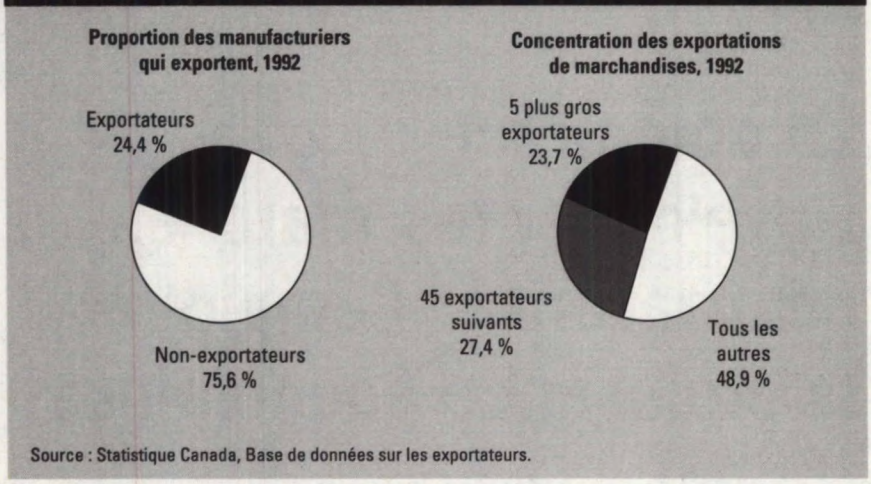

Source : Statistique Canada, Base de données sur les exportateurs.

échanges commerciaux, causé par la hausse rapide des intérêts sur la dette extérieure et par une forte détérioration au chapitre du tourisme. En 1993, le produit du surplus des exportations de marchandises (9,5 milliards de dollars) et du solde négatif dans les autres domaines (déficit de près de 40 milliards de dollars, y compris 8 milliards attribuables au tourisme) se traduisait par un déficit inouï du compte courant, de plus de 30 milliards de dollars.

En misant davantage sur le commerce, les Canadiens pourraient mettre en valeur un potentiel considérable, étant donné qu'à l'échelle mondiale les marchés croissent rapidement. La plupart des observateurs conviennent que chaque milliard de dollars d'exportations crée environ 11 000 emplois. Cependant, l'exportation a d'autres effets positifs : elle permet aux entreprises de se comparer à des normes internationales d'excellence, modifie leur comportement, les rend plus concurrentielles, non seulement sur les marchés mondiaux, mais aussi au pays, et les rend plus aptes à créer des emplois et à servir la population canadienne.

Le Canada a aussi besoin de l'investissement international pour créer des emplois et favoriser la croissance des entreprises canadiennes, particulièrement les petites et les moyennes. Les investisseurs internationaux continuent de procurer des emplois de qualité aux Canadiens. Ils donnent aux entreprises canadiennes un accès aux capitaux, à la technologie, aux compétences de gestion et aux marchés qui leur permettront d'être concurrentiels sur le marché mondial.

Pour que les échanges commerciaux du Canada s'améliorent, il faut qu'un plus grand nombre d'entreprises canadiennes fassent des affaires, et ce, dans un plus grand nombre de pays. Bien que le Canada soit une grande nation commerçante, il n'a pas encore acquis une

grande culture commerçante, en particulier au niveau de la petite et de la moyenne entreprise. Le nombre des entreprises canadiennes directement engagées dans l'exportation est étonnamment faible. En 1992, environ 25 p. 100 seulement des entreprises manufacturières vendaient leurs produits directement à l'étranger (figure 12b). Cinq entreprises étaient responsables de 24 p. 100 de toutes les exportations; 50 sociétés se partageaient plus de 50 p. 100 de ce marché.

Les entreprises canadiennes ont bien réussi aux États-Unis; les exportations ainsi que le solde des échanges de marchandises ont bénéficié de l'ALENA. Par contre, la réussite commerciale du Canada est moins probante ailleurs, d'où l'importance d'une stratégie visant davantage les marchés mondiaux.

Le plan du gouvernement comporte une série de mesures visant à accroître les débouchés des entreprises canadiennes, y compris sur le marché intérieur (figure 13). Les sections suivantes traitent des grandes

Figure 13. Les initiatives relatives au commerce

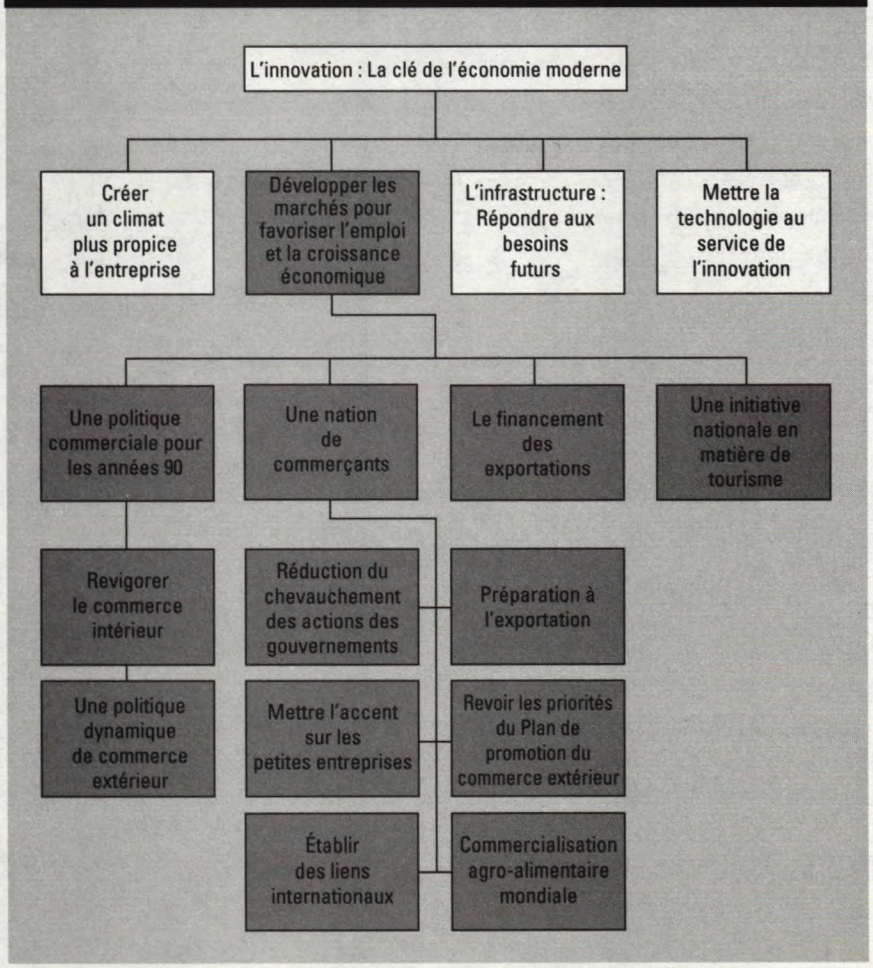

lignes de la politique commerciale (portant sur le commerce intérieur et le commerce extérieur), d'une action plus ciblée concernant l'expansion et la promotion du commerce, de l'accroissement du financement des exportations et d'une initiative nationale en matière de tourisme.

Une politique commerciale pour les années 90

Le Canada a fondé son succès commercial sur la force des accords multilatéraux. Il continuera de s'appuyer sur ces derniers. Le Canada doit, grâce à des ententes avec d'autres pays, faire en sorte que son accès aux marchés d'exportation ne soit pas limité par des obstacles et des règlements techniques, par des mesures de protection environnementale faussant les échanges commerciaux ou les décisions d'investissement et par de nouvelles restrictions commerciales imposées sous prétexte de protéger les normes du travail.

Le Canada doit également chercher à établir, dans le cadre de l'ALENA, des ententes avec les États-Unis et le Mexique pour réduire les différends commerciaux en matière de dumping et de subventions.

Au pays même, il faut profiter au maximum du marché intérieur en laissant biens, services, personnes et capitaux circuler librement parmi les provinces et les territoires; cette ouverture est essentielle à l'établissement d'un climat des affaires qui soit dynamique et qui permette aux entreprises et aux travailleurs de se préparer à accéder au marché mondial.

Les deux sous-sections suivantes décrivent comment poursuivre des objectifs de création d'emplois en faisant preuve d'une plus grande souplesse et en devenant plus concurrentiels, à la fois dans les marchés intérieur et extérieurs.

Revigorer le commerce intérieur

Le Canada adopte un nouveau régime de commerce intérieur visant à tirer le maximum de son marché interprovincial. La taille restreinte du marché intérieur canadien, comparé à celui d'autres grands pays industrialisés, comporte des inconvénients économiques auxquels s'ajoutent de nombreux obstacles au sein même du pays. Ces inconvénients vont de l'interdiction pure et simple de soumissionner dans le cadre de marchés publics à un fouillis de règlements et de normes incompatibles. De telles barrières ont pour effet de rétrécir davantage le marché intérieur des entreprises canadiennes. Selon certaines estimations de l'Association des manufacturiers canadiens, ces obstacles coûtent annuellement aux Canadiens jusqu'à 1 p. 100 du PIB, soit environ 7 milliards de dollars, en pertes directes d'emploi et de revenu.

L'Accord sur le commerce intérieur, de 1994, représente une première étape essentielle de l'établissement d'un marché intérieur intégré. Il énonce des règles pour empêcher les gouvernements de dresser de nouvelles barrières commerciales et élimine dans une large mesure les barrières actuelles dans dix grands secteurs économiques. L'Accord prévoit ce qui suit :

- A compter du 1er juillet 1995, l'Accord ouvre à la concurrence l'ensemble des marchés publics, partout au Canada; ces marchés ont une valeur annuelle de 50 milliards de dollars.
- A compter du 1er juillet 1995, l'Accord réduit les entraves à l'investissement, notamment en établissant un code de conduite pour empêcher l'usage de mesures pouvant inciter les entreprises à déménager d'une province à l'autre.
- A compter du 1er juillet 1995, l'Accord accroît la possibilité pour les Canadiens de travailler partout où ils le désirent, en limitant le recours à des conditions de résidence et en veillant à la reconnaissance mutuelle des normes professionnelles.
- Les gouvernements s'engagent, d'ici le 1er juillet 1995, à conclure leurs négociations en matière d'énergie et à étendre aux administrations municipales ainsi qu'aux universités, aux collèges et aux établissements de santé les dispositions relatives à l'ouverture des marchés publics.
- A compter du 1er juillet 1995, on négociera la question des sociétés d'État assujetties à l'Accord pour en couvrir davantage.
- Les gouvernements se sont engagés à entreprendre une importante harmonisation en matière de protection de l'environnement, de normes régissant les transports et de protection des consommateurs.
- A compter du 1er juillet 1995, l'Accord établit un mécanisme impartial et accessible au public pour le règlement des différends commerciaux entre gouvernements.

Tout comme le premier Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), l'Accord sur le commerce intérieur pourra prendre de l'ampleur, instaurant un climat susceptible d'engendrer une économie plus dynamique. Il établit un cadre approprié pour les négociations à venir.

Une politique dynamique de commerce extérieur

La politique canadienne de commerce extérieur cherchera activement à éliminer les barrières, non seulement pour les exportations actuelles, mais aussi pour celles de demain, dans les domaines des biens, des services, de l'investissement et de l'échange de la technologie. Le gouvernement appliquera son programme en matière de politique

commerciale sur les fronts bilatéraux et multilatéraux et fera notamment appel, pour créer de nouvelles possibilités, à la nouvelle Organisation mondiale du commerce (OMC) — qui succède au GATT —, à l'ALENA et à la Quadrilatérale des ministres du commerce.

La politique du gouvernement en matière de commerce sera axée sur les éléments suivants :

- **Élargir l'Organisation mondiale du commerce.** Vingt-trois pays non signataires du GATT ont demandé à devenir membres de l'OMC. Le Canada se concentrera sur les cinq qui, parmi ceux-ci, sont ses plus importants partenaires commerciaux — la Chine, Taiwan, la Russie, l'Ukraine et l'Arabie Saoudite — pour assurer le meilleur accès possible aux marchés qui intéressent le plus les entreprises canadiennes.
- **Étendre et approfondir le champ d'application de l'ALENA.** Le gouvernement cherchera à élargir l'ALENA en appuyant l'adhésion du Chili. Il tentera aussi d'améliorer l'ALENA dans des domaines tels que l'antidumping et les droits compensatoires.
- **Miser sur les marchés stratégiques.** Le Canada cherchera à obtenir un meilleur accès aux marchés stratégiques, notamment l'Asie-Pacifique (sous l'égide de l'Organisation de coopération économique Asie-Pacifique), l'Amérique latine (Argentine, Chili et Brésil), l'Australie et Israël.
- **Consolider certains accords sur l'accès aux marchés dans des secteurs déterminés.** Le Canada consolidera les accords commerciaux conclus dans les domaines des services, des marchés publics, de la protection de l'investissement étranger et de la double imposition, avec les pays dont les marchés intéressent les entreprises canadiennes.

Une nation de commerçants

Les 625 millions de dollars consacrés actuellement par le gouvernement fédéral à l'expansion et à la promotion du commerce international seront redistribués à des fins plus stratégiques et plus efficaces. Les six sous-sections suivantes décrivent des initiatives axées sur le commerce international qui aideront le secteur privé à préparer de nombreux nouveaux exportateurs pour qu'ils obtiennent un fort rendement, et à créer des emplois grâce aux exportations.

Pour faire du Canada une nation de commerçants, le gouvernement fédéral travaillera avec les provinces et les territoires; la stratégie du

type « Équipe Canada du commerce », illustrée par la récente visite du Premier ministre en Chine, vise l'harmonisation et l'optimisation de l'efficacité des programmes et des services actuels en matière d'expansion du commerce international.

Réduction du chevauchement des actions des gouvernements

Un groupement de chefs de file du monde des affaires, le Comité sur l'examen de la promotion du commerce international (CEPCI) a étudié le rendement et l'efficacité des activités d'expansion du commerce international menées par tous les ordres de gouvernement au Canada. Créé à la demande du ministre du Commerce international, ce comité a recommandé un certain nombre de changements importants, que le gouvernement a décidé d'appliquer. La réduction du chevauchement des actions des gouvernements dans le domaine de l'expansion du commerce et de sa promotion constituait l'un des thèmes principaux du rapport du CEPCI.

- Sur le plan international, le gouvernement fédéral proposera à nouveau aux provinces d'intégrer leurs bureaux à l'étranger aux installations canadiennes ou de partager des locaux.
- Au pays même, le gouvernement fédéral proposera aux provinces d'offrir dans un même endroit toutes les activités fédérales et provinciales de développement du commerce international. Ce regroupement facilitera l'accès aux programmes et aux services offerts par tous les ordres de gouvernement et réduira le double-emploi.
- Le gouvernement fédéral établira ces centres de services intégrés dans l'optique « Équipe Canada du commerce », qui regroupera non seulement les gouvernements, mais aussi des intéressés du secteur privé comme les chambres de commerce ainsi que les associations sectorielles.

Préparation à l'exportation

Le CEPCI presse les bureaux canadiens à l'étranger de se concentrer sur les entreprises canadiennes qui sont qualifiées pour l'exportation. Le gouvernement chargera les centres pour l'expansion du commerce international situés au Canada de se pencher avant tout sur la préparation des exportateurs. Les entreprises prêtes à s'engager dans l'exportation auront priorité quant aux services offerts par les bureaux canadiens à l'étranger. Ces bureaux verront s'alléger leur fardeau qui, selon le CEPCI, a doublé en dix ans, sans que le personnel ait augmenté dans les mêmes proportions.

Exporter vers le Japon

Abegweit Seafoods, de Charlottetown, à l'Île-du-Prince-Édouard, s'est servie du financement à risques partagés du PDME en 1983 afin de prendre de l'expansion sur le marché japonais.

Abegweit a communiqué avec une société japonaise pour établir une collaboration dans les domaines de la commercialisation et de la formation afin de mettre en marché des produits du crabe et du homard faisant l'objet d'une forte demande sur le marché du Japon.

Cette stratégie a connu un grand succès. Aujourd'hui, 63 p. 100 des exportations d'Abegweit vont au Japon et comptent pour 5 millions de dollars de ses ventes, sur un total de 8 millions.

Mettre l'accent sur les petites entreprises

Ce ne sont pas toutes les petites entreprises qui exporteront, ni qui devraient le faire. Cependant, si le Canada veut augmenter considérablement son excédent dans le commerce des marchandises, il doit reconnaître que ce sont les petites entreprises qui offrent le plus grand potentiel de croissance.

Le gouvernement apportera un certain nombre de changements importants au Programme de développement des marchés d'exportation (PDME) pour aider les petites et les moyennes entreprises à exporter. Le budget de ce dernier ciblera les entreprises dont le chiffre d'affaires annuel est inférieur à 10 millions de dollars. De plus, le volet de développement des marchés du PDME s'étendra sur une période de deux ans afin de mieux répondre aux besoins des exportateurs sérieux.

Revoir les priorités du Plan de promotion du commerce extérieur

Les activités de tous les ministères et organismes gouvernementaux en matière de planification et d'établissement des priorités s'articuleront autour du Plan de promotion du commerce extérieur.

Dans son rapport, le CEPCI insiste sur le fait que l'aide du gouvernement devrait favoriser les industries de croissance et les régions les plus prometteuses pour les entreprises canadiennes. Par conséquent, le gouvernement adoptera plusieurs changements.

- Le gouvernement portera une attention particulière aux secteurs de l'économie canadienne et aux marchés étrangers représentant un potentiel exceptionnel pour l'exportation des produits et des services canadiens. Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international continuera de redistribuer les ressources au profit des marchés de l'Amérique latine et de l'Asie-Pacifique; des bureaux seront ouverts ou plus de ressources seront accordées aux bureaux existants dans les principaux marchés en croissance, notamment au Viêt-nam, en Corée, en Chine et au Chili.
- Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international regroupera tous les crédits qu'il consacre à la promotion du commerce extérieur dans un seul programme.
- En faisant intervenir les exportateurs dans les décisions touchant la participation fédérale aux foires internationales, le gouvernement saura mieux utiliser les fonds du programme. Il récupérera la totalité des frais relatifs à ces foires commerciales auprès des entreprises dont les ventes dépassent 10 millions de dollars.

Établir des liens internationaux

Le Canada doit affronter la concurrence des autres pays pour obtenir sa part non seulement des marchés mondiaux, mais aussi des investissements et de la technologie. Les entreprises ont besoin de renseignements stratégiques sur les investissements étrangers, la technologie et les débouchés commerciaux. La transmission de ces renseignements stratégiques en temps opportun sera l'une des priorités du gouvernement. Les petites entreprises devront recourir davantage à des regroupements stratégiques avec des entreprises internationales pour augmenter leur savoir-faire et consolider leur réseau à l'étranger.

Le gouvernement cherchera davantage à attirer l'investissement commercial international au Canada et à aider les Canadiens à se servir de technologies mises au point à l'étranger. Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international élargira et renforcera son réseau d'agents de développement des investissements et de la technologie. Ces agents représentent un élément essentiel du Réseau canadien de la technologie.

Le gouvernement mettra au point une démarche plus stratégique et mieux ciblée pour faire valoir les avantages du Canada en tant qu'endroit où investir dans la zone de l'ALENA. Son programme d'investissement fera l'objet d'une meilleure coordination avec les provinces.

Commercialisation agro-alimentaire mondiale

L'industrie agro-alimentaire s'est fixé pour objectif de réaliser des exportations d'une valeur de 20 milliards de dollars d'ici l'an 2000, soit une augmentation de 50 p. 100 par rapport à 1993. Elle estime que le Canada peut y arriver en mettant l'accent sur des produits à grande valeur ajoutée destinés au marché des États-Unis, mais aussi en se diversifiant pour servir des marchés à croissance rapide comme ceux de l'Asie et de l'Amérique latine.

Le gouvernement veut établir un partenariat plus cohérent et plus coordonné entre Agriculture et Agro-alimentaire Canada et le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, articulé autour d'un service au commerce agro-alimentaire, afin de livrer à l'industrie au Canada les programmes et les services gouvernementaux d'exportation. Ce service mettra l'accent sur la préparation des exportateurs aux marchés internationaux et comprendra :

Retombées d'une mission commerciale
La participation à une mission commerciale a représenté une étape déterminante dans l'évolution de Thomas Equipment Ltd., du Nouveau-Brunswick.

Acculée à des mises à pied, l'entreprise a sauté sur l'offre de l'administration fédérale de participer à une mission commerciale en Asie, en novembre 1992. Ce voyage a été pour elle l'occasion de récupérer deux marchés inactifs (ceux de l'Australie et de Taiwan) et d'ouvrir deux nouveaux marchés (à Hongkong et en Thaïlande).

Les ventes sur ces marchés, inférieures à 1 million de dollars par année au départ, ont atteint plus de 5 millions. L'Asie absorbe maintenant environ 25 p. 100 des exportations de l'entreprise, ce qui représente 20 p. 100 du total de ses ventes industrielles.

- Agro-alimentaire 2000, un mécanisme interministériel rationalisé de livraison des initiatives actuelles et éventuelles, à frais partagés avec l'industrie;
- un réseau agro-alimentaire des échanges commerciaux par lequel il sera possible d'avoir accès à des services améliorés d'information et de renseignements;
- de meilleurs services commerciaux à l'étranger, à l'appui de l'industrie agro-alimentaire, qui étendront et renforceront le réseau actuel des spécialistes du secteur agro-alimentaire à l'étranger relevant du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international;
- un mécanisme consultatif amélioré pour veiller à la mise en œuvre d'un partenariat plus efficace entre le gouvernement et l'industrie.

Le financement des exportations

L'accès à des conditions de financement concurrentielles est souvent une étape cruciale à la conclusion d'une vente à l'exportation. La Société pour l'expansion des exportations (SEE) gère le système canadien de financement, de garantie et d'assurance du financement des exportations. Les exportateurs ont aussi accès à d'autres formes d'aide par l'entremise de la Corporation commerciale canadienne (CCC). De nombreuses entreprises canadiennes ont recours à ces services. Un grand nombre de petites et de moyennes entreprises ne participent toutefois pas au commerce international, souvent en raison des coûts et des risques trop élevés associés à la pénétration de nouveaux marchés.

Le gouvernement prendra les mesures suivantes en matière de financement des exportations :

- Il facilitera l'accès à l'information sur le financement des exportations et aux autres services de développement des exportations. Les succursales bancaires et les bureaux gouvernementaux ont commencé à offrir aux nouveaux exportateurs un guide simple et convivial. Le gouvernement mettra bientôt sur pied un babillard électronique qui présentera de l'information sur les programmes et le financement du commerce international. Des banques commerciales et des organismes gouvernementaux élaborent des programmes de formation.

Plan d'action d'Agriculture et Agro-alimentaire Canada pour l'emploi et la croissance dans l'industrie agro-alimentaire

Commerce

- Gérer les ententes commerciales actuelles et les différends commerciaux périodiques dans le secteur de l'agro-alimentaire et planifier les composantes agro-alimentaires des futures négociations bilatérales et multilatérales, de façon à assurer aux fournisseurs canadiens un accès libre et équitable aux marchés.
- Tirer parti du GATT et de l'ALENA en établissant un partenariat plus cohérent et plus coordonné entre Agriculture et Agro-alimentaire Canada et le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, articulé autour d'un service au commerce agro-alimentaire, afin de livrer à l'industrie au Canada les programmes et les services gouvernementaux d'exportation.

Technologie

- Accroître les activités de R-D dans le secteur agro-alimentaire en mettant sur pied l'initiative d'appariement de la R-D du secteur agro-alimentaire et en incitant l'industrie à vérifier comment consolider les liens entre les activités de R-D et les besoins de l'industrie agro-alimentaire.

Infrastructure

- Le gouvernement réforme la politique sur le transport des céréales afin de se conformer aux dispositions du GATT et d'augmenter la production à grande valeur ajoutée.
- Selon le mandat d'Agriculture et Agro-alimentaire Canada, et en collaboration avec d'autres organismes fédéraux et provinciaux, développer les régions rurales agricoles en appuyant des projets vitaux d'infrastructure agro-alimentaire, notamment dans les domaines des communications, des transports, de l'approvisionnement en eau et des circuits d'évacuation des eaux usées; mettre au point de nouveaux produits et services agro-alimentaires concilliant les capacités locales et les débouchés agro-alimentaires; organiser dans les régions rurales agricoles des programmes de formation visant à encourager la croissance économique et la création d'emplois dans des secteurs autres que la production agricole primaire, et à créer les débouchés à valeur ajoutée qui s'y rapportent.

Climat des affaires

- Abandonner les mesures de soutien du revenu faussant les signaux du marché au profit de programmes de stabilisation des revenus qui n'influent pas sur les marchés, qui respectent les exigences du GATT et qui consolident les liens entre la production agricole et les débouchés commerciaux.
- Rendre le système de gestion de l'offre plus sensible aux débouchés commerciaux, notamment aux possibilités d'exportation.
- Introduire d'autres réformes régiementaires en travaillant avec les provinces dans le cadre du Système canadien d'inspection des aliments. Ces réformes visent à harmoniser les normes et les lois fédérales et provinciales, en concentrant les ressources liées à la réglementation dans les secteurs à risques élevés ainsi qu'en faciilitant l'exploitation de nouveaux produits biotechnologiques.
- Améliorer le rôle de la Société du crédit agricole en matière d'aide au financement d'initiatives de développement économique rural. Encourager les banques, les coopératives et les autres établissements de crédit à suivre son exemple. Les collectivités rurales voudront peut-être aussi faire des propositions dans le cadre des projets-pilotes du Plan d'investissement communautaire du Canada.
- Favoriser le développement durable en conciliant les intérêts environnementaux et économiques de l'industrie agro-alimentaire.

Déblocage

PRO-ECO Limited est un fabricant bien connu de machines, installé à Oakville, en Ontario. Une transaction avec un client de Taiwan a failli ne pas être conclue lorsque l'acheteur a exigé une caution en guise de garantie pour le bon fonctionnement du produit.

Comme cette caution aurait engagé de 5 à 10 p. 100 de son fonds de roulement, PRO-ECO s'est tournée vers la CCC.

Le client a accepté que la CCC joue son rôle et qu'elle émette la garantie que les engagements contractuels seraient respectés. PRO-ECO a été dispensée de la caution de bon fonctionnement et a donc pu consacrer son fonds de roulement à des fins plus productives.

- Le gouvernement mettra sur pied un nouveau mécanisme de garantie pour encourager les établissements financiers à accorder des marges de crédit plus importantes aux petites entreprises. En vertu de ce programme, la SEE garantira en partie les comptes clients d'exportation, permettant ainsi aux banques d'accorder des fonds de roulement plus importants aux petits exportateurs. Elle travaille à l'élaboration et à la mise à l'essai de cette proposition, de concert avec plusieurs banques. La période d'essai couvrira le premier semestre de 1995.
- La SEE met sur pied, avec les banques commerciales, un régime de partage des risques afin d'élargir l'accès au financement à moyen terme. Il s'agit de permettre aux succursales locales des banques commerciales d'offrir un financement à moyen terme aux petites et aux moyennes entreprises dont les exportations représentent jusqu'à 10 millions de dollars. Ainsi, les exportateurs ont une autre option pouvant servir à combler leurs besoins de financement des exportations, en plus des marges de crédit et des prêts directs consentis par la SEE.
- La CCC, de concert avec les banques, met au point un mécanisme visant à financer les exportations des petites et des moyennes entreprises avant expédition. Ce partenariat permettra aux banques de prêter de l'argent aux entreprises ayant conclu des contrats d'exportation par l'entremise de la CCC. Cette initiative est nécessaire parce que les facilités de paiement de beaucoup d'exportateurs ne sont pas suffisantes pour le fonds de roulement des ventes à l'exportation.

En tout, on estime qu'il y a environ 70 000 exportateurs au Canada, dont la plupart ont un chiffre d'exportation inférieur à 50 000 $ par année. Les initiatives de financement des exportations contribueront à la création d'emplois au Canada, en augmentant le nombre de petites et de moyennes entreprises qui exportent activement et régulièrement.

Une initiative nationale en matière de tourisme

Même si le Canada est bien placé pour exploiter le marché très compétitif et en expansion du tourisme mondial, il n'obtient pas les résultats qu'il serait en mesure d'escompter. Le pays possède une gamme extraordinaire d'atouts touristiques. Pourtant, il a accumulé au fil des années un énorme déficit en matière de tourisme, qui s'élevait à 7,9 milliards de dollars en 1993. Les Canadiens dépensent bien plus

à l'étranger que les étrangers au Canada. Non seulement ce déficit se traduit-il par une perte de revenus et d'emplois au Canada, mais il représente aussi plus du quart du déficit courant, et aggrave la dette extérieure (figure 14).

Étant donné la reprise de l'économie mondiale et un dollar plus faible, le moment est propice pour organiser une lutte concertée contre le déficit dans le domaine du tourisme. Le Canada possède les éléments nécessaires à l'expansion de son industrie touristique. Le tourisme est déjà un secteur commercial important, fournissant de l'emploi à plus de 500 000 Canadiens travaillant dans plus de 60 000 entreprises, et dont les revenus bruts s'élèvent à 25,9 milliards de dollars.

Les interventions gouvernementales s'inscrivent dans le cadre de l'initiative nationale du tourisme, fondée en grande partie sur les propositions du rapport de l'honorable Judd Buchanan, conseiller spécial en tourisme auprès du Premier ministre, qui a rencontré plus de 350 représentants de l'industrie canadienne du tourisme.

Le programme établira des partenariats efficaces entre l'industrie touristique et tous les ordres de gouvernement, sous l'égide de la Commission canadienne du tourisme. La responsabilité première de la Commission sera de coordonner la commercialisation et la promotion du Canada à titre de destination touristique. Elle sera dirigée par un conseil d'administration formé de représentants de chacun des partenaires.

Figure 14. Balance touristique du Canada

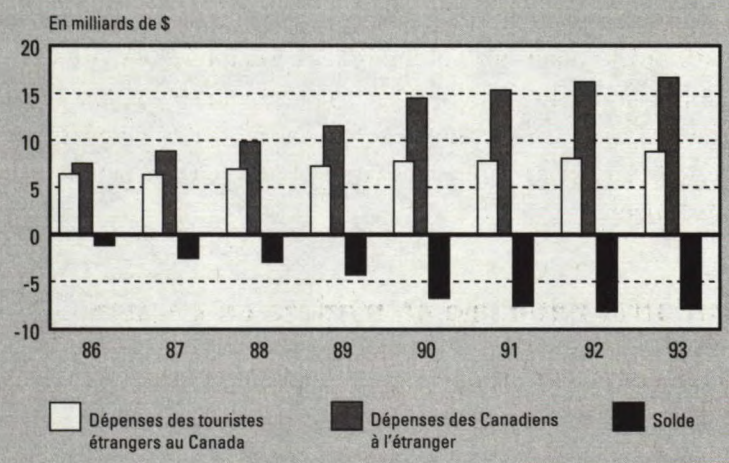

Source : Statistique Canada.

Deuxièmement, l'initiative nationale en matière de tourisme vise à augmenter l'attrait du Canada aux yeux des touristes, canadiens comme étrangers. Le gouvernement fédéral augmentera le fonds de promotion du tourisme, qui passera de 15 à 50 millions de dollars par an, sous l'administration de la Commission. Il espère voir l'industrie et les autres gouvernements investir des sommes qui pourraient faire passer la valeur du fonds de commercialisation à 100 millions de dollars par an.

Troisièmement, le gouvernement fédéral cherche à mieux rentabiliser un certain nombre de ses propres atouts dans le cadre de cette initiative en matière de tourisme. D'une part, il réaffectera des ressources et, d'autre part, il cherchera de nouvelles sources de revenus à consacrer à la promotion des parcs nationaux, des lieux historiques et des musées nationaux ainsi qu'à l'appui du tourisme en milieu autochtone et de l'écotourisme. L'Agence de promotion économique du Canada atlantique et Diversification de l'économie de l'Ouest Canada ont annoncé récemment de nouvelles initiatives et de nouvelles stratégies de coopération pour stimuler le tourisme.

Quatrièmement, le ministre du Développement des ressources humaines a récemment annoncé la mise en œuvre d'un programme de trois ans visant à rehausser le niveau des compétences au sein de l'industrie touristique, une industrie où la qualité du personnel peut avoir une influence déterminante. Selon l'industrie canadienne, les mesures à venir auront des répercussions importantes sur la création d'emplois et sur la balance des paiements en matière de voyages.

5

L'infrastructure : Répondre aux besoins futurs

Tout plan de croissance visant les marchés mondiaux des années 90 doit faire état des liens étroits entre l'infrastructure, la productivité et la compétitivité. Robert Reich, dans son célèbre ouvrage *The Work of Nations: Preparing Ourselves for 21st Century Capitalism,* affirme que l'essentiel, pour attirer les meilleurs emplois, est de pouvoir compter sur les travailleurs les plus instruits et les mieux formés ainsi que sur l'infrastructure la plus moderne. D'après lui, les travailleurs et l'infrastructure sont en effet les éléments d'une économie moderne qui sont les moins mobiles à l'échelle internationale et qui, donc, déterminent l'avantage concurrentiel d'un pays.

Le Canada a consenti des investissements importants en infrastructure afin d'appuyer la croissance de son économie. Les dépenses consacrées à l'infrastructure des transports et de l'enseignement dans les années 50 et 60, et à celle des télécommunications dans les années 80 et 90, en sont des exemples. Le Canada doit continuer de veiller à ce que l'infrastructure actuelle soit efficace et à l'améliorer aussi rapidement que ses principaux partenaires commerciaux.

La figure 15 expose les initiatives prévues dans le domaine de l'infrastructure, surtout en ce qui a trait à la politique des transports et des télécommunications. Dans les transports, la baisse des subventions et la réforme de la réglementation créeront un réseau plus efficace et plus axé sur le commerce. Dans les télécommunications, le nouveau cadre de réglementation permettra une plus grande concurrence pour la construction et l'exploitation de l'autoroute de l'information. En outre, grâce à un investissement considérable du secteur privé et d'autres ordres de gouvernement, le gouvernement fédéral sera partenaire dans la création de deux des segments canadiens de cette

Figure 15. Les initiatives relatives à l'infrastructure

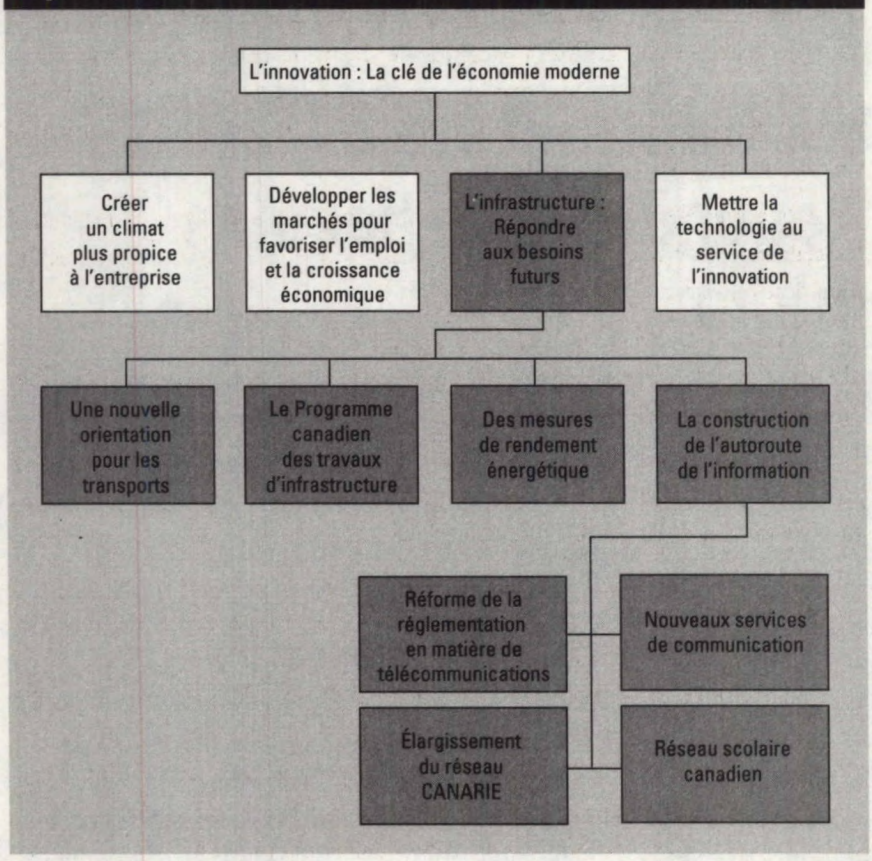

autoroute de l'information : un réseau national à haute vitesse, et une liaison électronique entre l'autoroute de l'information et chaque école, bibliothèque, collège communautaire, université et hôpital du pays. Il s'agit respectivement de CANARIE II et du Réseau scolaire canadien.

Ce chapitre traite des transports et de certaines autres initiatives en matière d'infrastructure. Les dernières sections portent sur l'autoroute de l'information et la révolution dans les télécommunications.

Une nouvelle orientation pour les transports

Un réseau de transport efficace, fiable, sûr et abordable est essentiel à la consolidation de la croissance et de la prospérité du Canada. Le réseau actuel est en voie de devenir un obstacle plutôt qu'un avantage pour les entreprises et les consommateurs canadiens.

Ce réseau a trop de capacité excédentaire. Bien des services sont subventionnés trop lourdement ou le sont pour de mauvaises raisons. La rentabilité et la viabilité à long terme de nombreux secteurs de l'industrie sont menacées. Les voyageurs, les expéditeurs ainsi que les transporteurs ne connaissent pas les coûts réels du transport, qui sont subventionnés par les contribuables.

Les effets environnementaux des réseaux de transport, surtout dans les régions urbaines, sont de plus en plus visibles et il faut leur accorder plus d'attention.

Transports Canada a élaboré un cadre d'action détaillé afin d'encourager la rationalisation de l'infrastructure des transports, c'est-à-dire des chemins de fer, des aéroports et des installations portuaires, en donnant clairement la priorité aux composantes efficaces et axées sur les besoins commerciaux. Le gouvernement a lancé un programme ambitieux visant à réaliser cet objectif.

- **Transport aérien.** Les principales activités aéroportuaires seront commercialisées, et le système de navigation aérienne le sera également d'ici 1996. La politique nationale des aéroports, annoncée en juillet 1994, définit le cadre d'action qui sera appliqué jusqu'à l'an 2000 afin de transformer le rôle de l'État dans les aéroports; celui-ci passera de propriétaire-exploitant à propriétaire-bailleur et organisme de réglementation. Deuxième initiative, le système de navigation aérienne du Canada sera commercialisé. Il fonctionnera donc beaucoup plus à la manière d'une entreprise commerciale et offrira des services axés sur les besoins du milieu de l'aviation. Le gouvernement annoncera aussi des modifications à la politique régissant l'industrie canadienne du transport aérien, afin de s'assurer que les consommateurs continuent de disposer de services abordables et de bonne qualité et que les transporteurs aériens rentabilisent leurs opérations.
- **Transport ferroviaire.** Un plan global de renouvellement du transport ferroviaire sera lancé au début de 1995 afin d'assurer la viabilité et l'efficacité des services de transports des marchandises d'un océan à l'autre ainsi que de régler les problèmes de capacité excédentaire et de réglementation exagérée. Un groupe de travail examine la question de la propriété et de l'exploitation futures de CN Amérique du Nord; il présentera son rapport au ministre des Transports d'ici janvier 1995.

- **Transport maritime.** Le gouvernement étudie ce secteur en détail pour en maintenir la vitalité et la compétitivité tout en réduisant au minimum les coûts que doivent assumer les contribuables et les expéditeurs. La stratégie englobera des décisions sur la Voie maritime du Saint-Laurent, les subventions aux traversiers, la rationalisation des administrations portuaires et la création d'un climat favorable à une augmentation de la productivité dans tous les secteurs, y compris le pilotage. La stratégie comprend aussi une évaluation des responsabilités de la Garde côtière, et la possibilité de lui retirer des activités pouvant être prises en main par d'autres, notamment ceux qui s'occupent de navigation commerciale, des opérations portuaires et du dragage.
- **Règlements.** Les règlements de transport périmés seront abrogés ou révisés d'ici la fin de 1995, ce qui rendra la réglementation plus efficace et mieux adaptée. Le gouvernement est déterminé à simplifier le régime de réglementation tout en restant le défenseur d'un réseau de transport sûr, sécuritaire et respectueux de l'environnement.
- **Subventions.** A moyen terme, le gouvernement veut réduire ou supprimer les subventions. Les contribuables n'ont plus les moyens de les verser, au niveau où elles sont. Certaines subventions resteront nécessaires pour assurer l'accès aux régions éloignées, mais la plupart seront diminuées ou éliminées.
- **Commerce.** La mise en œuvre des composantes transport de l'ALENA et de l'Accord sur le commerce intérieur facilitera la circulation est-ouest et nord-sud. Des mécanismes seront mis au point pour augmenter les échanges commerciaux en vertu de ces accords; on verra notamment la déréglementation ainsi que l'harmonisation des règlements touchant le transport par autocar au sein des provinces et le camionnage. Le Conseil canadien des administrateurs en transport motorisé prépare actuellement un plan de mise en œuvre.

Le Programme canadien des travaux d'infrastructure

Les transports urbains, les services d'eau et d'égouts et les autres services fournis par les municipalités sont des éléments importants d'infrastructure. Pourtant, ces dernières années, l'investissement du Canada dans l'infrastructure municipale n'a pas suivi le rythme des besoins.

Le gouvernement s'est penché sur les besoins locaux en créant le Programme canadien des travaux d'infrastructure, une entreprise en participation de 6 milliards de dollars lancée avec les 3 ordres de

gouvernement pour relever la qualité des installations matérielles des collectivités canadiennes. Environ les deux tiers des dépenses du Programme vont aux services d'infrastructure de base : routes, rues, trottoirs, systèmes de traitement et de distribution de l'eau, et systèmes de gestion des déchets. Le tiers restant est consacré aux édifices publics, aux parcs, aux installations de loisirs et à la construction d'autres installations importantes pour la qualité de la vie dans les collectivités.

Au cours des 2 prochaines années, le gouvernement fédéral investira 1,3 milliard de dollars qu'il lui reste sur les 2 milliards qu'il avait réservés pour le Programme. Il sera imité en cela par ses partenaires des provinces, des municipalités, des groupes autochtones et, dans bien des cas, du secteur privé. Cet investissement permettra de créer 65 000 emplois directs et contribuera à la reprise économique dans tout le pays.

Des mesures de rendement énergétique

Le gouvernement a récemment annoncé deux programmes innovateurs de rendement énergétique, l'un pour assumer le leadership dans la gestion de ses propres immeubles et l'autre pour encourager les propriétaires à innover.

- **Initiative des immeubles fédéraux.** Ce programme, dirigé par Ressources naturelles Canada, aide les 11 ministères fédéraux qui ont la responsabilité de leurs propres immeubles à en améliorer le rendement énergétique. Un élément novateur de ce programme d'amélioration de l'efficacité thermique est son mode de financement : un cabinet de gestion énergétique du secteur privé conclut un marché pour améliorer l'efficacité thermique d'immeubles fédéraux et obtient du financement privé pour les coûts du projet qui sont payables d'avance. Le ministère en cause rembourse ensuite l'entreprise à même les économies d'énergie réalisées. Cette méthode porte le nom de « financement par les économies ». Une fois mis en œuvre, ce programme favorisera le développement du secteur des services énergétiques, créera des emplois équivalant à plus de 20 000 années-personnes dans le secteur de la construction, réduira la consommation canadienne d'énergie et les émissions environnementales qui en résultent.
- **Initiative des immeubles municipaux.** Complément à l'Initiative des immeubles fédéraux, ce programme est appuyé par Ressources naturelles Canada et la Fédération canadienne des municipalités (FCM). Son objectif est d'appliquer la

méthode de l'Initiative des immeubles fédéraux dans 560 municipalités qui représentent plus de 80 p. 100 de la population du pays. Une étude récente de la FCM a conclu que les municipalités canadiennes pourraient économiser environ 200 millions de dollars par année en améliorant l'efficacité thermique de leurs installations. Une fois mis en œuvre, le programme pourrait créer des emplois équivalant à 40 000 années-personnes. Développement des ressources humaines Canada appuie cette initiative en collaborant avec les municipalités et avec le secteur de la gestion énergétique pour veiller à ce qu'ils aient accès à une main-d'œuvre spécialisée pour gérer et exécuter chacun des projets.

La construction de l'autoroute de l'information

Le Canada a déjà des réseaux de calibre international pour le téléphone, la câblodistribution et les ordinateurs, mais les utilisateurs ne peuvent pas passer facilement d'un réseau à l'autre, et les réseaux ne peuvent pas non plus offrir une véritable communication bidirectionnelle dans tous les services et pour tous les utilisateurs. La transformation des réseaux actuels en un système entièrement intégré permettra aux Canadiens de communiquer les uns avec les autres au moyen de services audio, vidéo et multimédia. Voilà ce qu'est l'autoroute de l'information, un élément essentiel du projet gouvernemental pour assurer, grâce à l'innovation, la place des Canadiens dans l'économie modene.

L'infrastructure et les réseaux actuels du Canada deviendront vite insuffisants s'ils ne sont pas perfectionnés sans tarder. Déjà, les États-Unis, l'Europe et le Japon ont lancé des programmes ambitieux afin de construire leur propre autoroute de l'information.

Le gouvernement adoptera une série de politiques ainsi que de programmes visant à encourager les constructeurs et les utilisateurs de l'autoroute de l'information. Ces politiques et programmes favoriseront le recours à des techniques innovatrices, afin d'améliorer la croissance de l'économie et de l'emploi, d'offrir l'accès au réseau à un coût raisonnable et de créer un climat favorable à l'investissement du secteur privé dans les technologies et les services nouveaux, ce qui aidera les Canadiens à acquérir de nouvelles compétences en technologie de l'information.

L'autoroute entièrement intégrée changera la façon dont les Canadiens travaillent, font leurs achats et leurs opérations bancaires, communiquent, obtiennent des services publics, étudient et se

divertissent. La technologie de l'information, les télécommunications et les industries culturelles emploient aujourd'hui près de 770 000 personnes au Canada et contribuent quelque 41,4 milliards de dollars au PIB. En construisant l'autoroute de l'information pour demain, nous pourrons favoriser considérablement la croissance et les perspectives d'emploi de ce secteur dynamique.

Les quatre sous-sections suivantes ont trait aux lignes de conduite ainsi qu'aux projets sur l'autoroute de l'information qui sont inclus dans les initiatives du gouvernement pour faire de l'innovation la clé de l'économie moderne.

Réforme de la réglementation en matière de télécommunications

Depuis dix ans, le Canada favorise un marché national des télécommunications plus compétitif et plus intégré. La concurrence a été autorisée dans la vente de matériel terminal, le marché de la revente de lignes privées, les services de téléphonie cellulaire et les services d'interurbain. De plus, la *Loi sur les télécommunications,* nouvelle et moderne, est conçue pour un marché des télécommunications plus concurrentiel. Dans chacun des domaines où elle a été introduite, la concurrence a amené des prix plus bas et un plus grand choix pour les consommateurs ainsi que de nouveaux investissements et des innovations en ce qui a trait aux produits et aux services.

Le gouvernement veut que le marché des télécommunications devienne plus concurrentiel, et le nouveau cadre de réglementation annoncé en septembre 1994 par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) s'inscrit dans ce contexte. Les autres règlements toucheront les prix de leurs services monopolistiques ainsi que la protection des concurrents et des consommateurs contre une exploitation abusive des avantages que donne la domination du marché. Le CRTC a aussi ouvert les services de téléphone locaux à la concurrence des câblodiffuseurs et d'autres intéressés éventuels. En outre, il a pris des mesures pour permettre aux compagnies de téléphone de transmettre et même de fournir des services à contenu, dont les services de vidéo.

Le CRTC a aussi décidé de ramener les prix des appels téléphoniques locaux et interurbains à un niveau plus conforme à leur coût de revient. Le Cabinet a reçu une requête visant à réexaminer cet aspect de la décision du Conseil. Il étudiera cette requête et d'autres qui lui sont adressées au regard de tous les aspects de cette décision.

La décision du CRTC a cependant laissé bien des questions sans réponse. Elle se limitait aux questions relatives aux réseaux et aux

services des compagnies de téléphone. A titre d'exemple, les mesures visant à assurer la réciprocité d'accès et l'interexploitation des réseaux de télécommunications ne s'appliquent pas aux installations de câblodistribution servant aux télécommunications. Le cadre de réglementation du CRTC ne répond pas non plus à la question de savoir si les compagnies de téléphone devraient avoir le droit de détenir des licences de radiodiffusion, ni l'incidence d'une telle décision sur le réseau de radiodiffusion. De même, alors que les compagnies de téléphone ont reçu la permission d'offrir des services vidéo à domicile, le Conseil ne s'est pas penché sur les conditions régissant la prestation de leurs services de radiodiffusion.

Étant donné que le gouvernement veut agir de façon globale et concertée, le ministre de l'Industrie et le ministre du Patrimoine canadien ont demandé au CRTC de tenir des audiences publiques et de présenter un rapport sur la mise en œuvre d'une politique de télécommunications et de radiodiffusion qui ouvrira la porte à une concurrence équitable entre les entreprises de câblodistribution et les compagnies de téléphone, tout en conservant un degré élevé de contenu canadien. La mise en place d'un système de distribution efficace, novateur et concurrentiel donnera naissance à un vaste éventail de services d'information et de débouchés commerciaux, contribuant ainsi à la croissance de l'emploi et de l'économie.

Le CRTC présentera son rapport avant le milieu de 1995. Après avoir reçu ce rapport et les avis du Comité consultatif de l'autoroute de l'information, le gouvernement terminera l'élaboration de ces politiques connexes et procédera à leur mise en œuvre.

Nouveaux services de communication

Certains des nouveaux services les plus intéressants offerts aujourd'hui sont du domaine des télécommunications sans fil. La croissance phénoménale de la téléphonie cellulaire, de la radiomessagerie, de la radiodiffusion et des services mobiles avancés de communication par satellite est une indication des possibilités qu'offre ce marché novateur en pleine expansion.

Le gouvernement veut que les entreprises, les travailleurs et les consommateurs canadiens exploitent les services de télécommunications sans fil afin de stimuler l'innovation et d'offrir de nouveaux services et de nouveaux débouchés aux collectivités éloignées. Le ministre de l'Industrie a annoncé récemment une nouvelle politique visant à donner aux Canadiens l'accès à des services concurrentiels de communication mobile par satellite à l'échelle régionale et mondiale.

Dans les mois qui viennent, le gouvernement rendra publiques un certain nombre de politiques et de mesures réglementaires qui mettront à la disposition des Canadiens des services plus concurrentiels de télécommunication sans fil. Ces initiatives ouvriront la voie à de nouveaux services de diffusion par ondes radio tels que la radiodiffusion numérique, les appareils de communication personnels, les services évolués de communication mobile par satellite et les installations de réseaux locaux à large bande.

Élargissement du réseau CANARIE

En 1993, le gouvernement fédéral a collaboré avec des gens d'affaires, des enseignants et des chercheurs afin de créer le Réseau canadien pour l'avancement de la recherche, de l'industrie et de l'enseignement (CANARIE). Cet organisme sans but lucratif compte maintenant 140 membres, recrutés auprès de l'industrie et des milieux de la recherche et de l'enseignement. Ces membres se sont regroupés pour accélérer l'introduction des réseaux à grande vitesse au Canada. Plus de 200 entreprises et centres de recherche de tout le pays ont déjà contribué à des projets CANARIE.

Les grands projets de développement technologique comme celui-là offrent à d'autres organismes et à d'autres projets des avantages d'ordre public et des retombées pour lesquels les entreprises de départ sont peu ou pas récompensées. Le partage des risques et des bénéfices entre le secteur public et le secteur privé s'impose donc. Sans ce partage, le rythme et le volume de l'investissement et de la recherche dans les principaux éléments de l'autoroute de l'information seront inférieurs à ceux de nos grands concurrents.

Le gouvernement appuiera le plan d'affaires de CANARIE, dans lequel on se propose d'accélérer la mise au point des principales composantes de l'autoroute de l'information au Canada. Pour ce faire, il investira 80 millions de dollars sur 4 ans, et le secteur privé et les provinces suivront en investissant environ 396 millions. Les provinces ont joué un rôle constructif au cours de la phase I; la prochaine prévoit d'autres occasions où elles pourront participer et faire preuve de leur leadership. Les plans de la phase II prévoient que plus de 300 entreprises se joindront au consortium CANARIE. La phase II comprendra plusieurs grandes nouveautés.

- Un réseau expérimental à très haute vitesse sera créé afin de permettre aux entreprises canadiennes de faire l'essai, dans l'ensemble du pays, de la technologie de réseau de pointe.

- Des entreprises innovatrices recevront de l'aide à la recherche axée sur le marché dans le domaine des réseaux de pointe, afin qu'un plus grand nombre des produits, des services ainsi que du contenu de l'autoroute de l'information puissent être offerts par des fournisseurs canadiens, plutôt que par des entreprises étrangères.
- La rapidité du réseau Internet canadien, CA*net, sera augmentée pour lui donner une pleine capacité multimédia à l'instar des réseaux américains. Les entreprises et les écoles canadiennes pourront échanger des données audio, vidéo et à haute vitesse, ce qui ouvrira des champs complètement nouveaux en enseignement et en recherche.
- Le CA*net sera étendu jusqu'au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest d'ici la fin de 1995.

Réseau scolaire canadien

Le Réseau scolaire canadien, une initiative du gouvernement fédéral ainsi que des provinces et des territoires, offre aux enseignants et aux élèves du Canada des services électroniques précieux et passionnants afin de favoriser l'acquisition des compétences qui sont devenues nécessaires dans l'économie mondiale de l'information. Plus de 4 000 des 16 500 écoles du Canada sont déjà raccordées à l'autoroute de l'information par l'intermédiaire du Réseau scolaire canadien.

Le gouvernement investira une somme supplémentaire de 13 millions de dollars par an au cours des 4 prochaines années pour élargir le Réseau scolaire canadien. Il travaillera de concert avec ses partenaires à la mise en œuvre, d'ici 1998, des quatre grandes améliorations au Réseau qui sont décrites ci-dessous.

- **Les écoles et les bibliothèques publiques.** Un grand nombre d'écoles désireuses de se raccorder au Réseau scolaire canadien ont des difficultés de financement et de formation. Il en est de même pour un bon nombre des bibliothèques publiques du Canada. Le gouvernement fédéral veut que les 16 500 écoles et les 3 400 bibliothèques publiques du pays soient raccordées à l'autoroute de l'information d'ici 1998. Pour ce faire, il collaborera avec ses partenaires du monde de l'enseignement et des collectivités ainsi qu'avec les ministères de l'Éducation, les réseaux ouverts communautaires et l'industrie. L'aide financière fédérale au Réseau sera aiguillée vers des services propres à rendre le raccordement plus abordable et plus avantageux. Toutes les écoles autochtones de compétence fédérale seront raccordées au Réseau scolaire canadien.

- **Collèges et universités.** Le financement du Réseau scolaire canadien aidera aussi les établissements postsecondaires à faire des économies et à améliorer leurs services grâce à l'utilisation des réseaux électroniques.
- **Programme des Ordinateurs pour les écoles.** Ce programme sera élargi pour y inclure les bibliothèques publiques et certains centres de formation.
- **Programme d'accès communautaire au Réseau scolaire canadien.** Il est particulièrement difficile aux collectivités rurales et autochtones ainsi qu'aux collectivités éloignées de se raccorder électroniquement au Réseau scolaire canadien, vu les coûts élevés que cela entraîne au plan de l'infrastructure et des télécommunications. Pour être en mesure d'avoir leur part des possibilités qu'offre l'autoroute de l'information en matière d'emplois et de croissance, ces collectivités ont besoin de rampes d'accès publiques et de formation sur la façon d'utiliser les services électroniques. Pour sa part, le gouvernement fédéral lancera le Programme d'accès communautaire au Réseau scolaire canadien afin de faire accéder à l'autoroute de l'information environ 1 000 collectivités rurales. L'aide financière fédérale servira à absorber les dépenses en matériel, en raccordement et en formation ainsi qu'à offrir un soutien technique et des contenus électroniques locaux utiles, tels que des services commerciaux. Les collectivités en question seront choisies par voie de concours et devront fournir les locaux et voir à la gestion locale du Programme; elles devront aussi trouver un appui financier auprès des entreprises locales, des groupes communautaires et du gouvernement.

Le Réseau scolaire canadien

L'objectif consistant à raccorder 300 écoles à la fin de juin 1994 a été dépassé. Plus de 4 000 établissements scolaires, sur un total de 16 500, sont déjà raccordés électroniquement. Pus de 1 million de demandes d'utilisateurs ont été adressées au Réseau scolaire canadien en un an.

Les 120 services initiaux offerts par le Réseau sont passés à plus de 700 car par son entremise, bon nombre d'organismes publics et privés collaborent avec Industrie Canada pour offrir, de la maternelle à la 12e année, des renseignements et des services liés à l'enseignement.

6

La technologie : Mettre la technologie au service de l'innovation

Les sciences et la technologie sont les deux ressources fondamentales d'une économie innovatrice en expansion, une économie qui oblige les personnes à poser des gestes de façon inédite pour obtenir des résultats différents, et qui crée plus d'emplois qu'elle n'en fait disparaître par obsolescence, ces emplois étant mieux rémunérés. Une fois que sera achevée la démarche actuelle d'examen de la politique, les sciences ainsi que la technologie formeront un cadre essentiel pour des initiatives innovatrices qui demeurent la clé de l'économie moderne.

L'Examen des sciences et de la technologie

Avec son apport annuel de 6 milliards de dollars en dépenses directes et de 1 milliard en appui fiscal, le gouvernement fédéral est le plus grand investisseur en sciences et en technologie au Canada. L'efficacité de cet investissement est donc un facteur important du rendement du pays en sciences et en technologie. En juin 1994, le gouvernement lançait un examen de la politique dans ce domaine, afin de s'assurer que les programmes visent les objectifs suivants :

- favoriser la croissance économique et la création d'emplois;
- améliorer la qualité de vie;
- faire progresser la connaissance scientifique.

L'Examen des sciences et de la technologie est presque terminé. Il mènera à une nouvelle stratégie fédérale en matière de sciences et de technologie. Jusqu'ici, dans le cadre de 25 séances locales de travail, 5 colloques régionaux et 1 table ronde nationale, l'Examen a touché au delà de 2 200 Canadiens de tous les milieux. Plus de 350 personnes

et organismes en ont profité pour présenter des mémoires. Le gouvernement élabore des orientations en se fondant sur les résultats de cette consultation publique et sur les travaux de groupes internes d'étude. Il annoncera ses décisions au début de l'année prochaine. Les deux sections suivantes traitent des grandes orientations que cette nouvelle stratégie en matière de technologie devra aborder.

L'apport de la technologie

Le message qui ressort le plus clairement de toute la consultation, c'est que les sciences et la technologie touchent tous les aspects de la vie des Canadiens. Qu'il s'agisse d'assurer notre sécurité alimentaire ou de mettre au point des produits de qualité mondiale, notre bien-être dépend de la solidité de nos assises scientifiques et techniques.

Selon la plupart des indices, le rendement du Canada au chapitre des sciences et de la technologie accuse un retard sur celui de ses principaux partenaires commerciaux (figures 16a et 16b). C'est particulièrement le cas en ce qui a trait à l'adoption de la technologie dans les petites entreprises et aux dépenses que les grandes sociétés consacrent à la R-D. Par contre, l'appui apporté par le gouvernement fédéral à la R-D dans le domaine civil se compare à celui des autres pays du G-7, et le traitement fiscal accordé par le Canada à la R-D scientifique est le plus généreux parmi tous les pays industrialisés.

Le gouvernement fédéral doit jouer le rôle de chef de file, en mettant ses programmes et ses ressources en sciences et en technologie au service d'objectifs économiques, sociaux et environnementaux. L'Examen des sciences et de la technologie a permis de cerner des questions fondamentales auxquelles les décideurs fédéraux doivent s'attaquer, si nous voulons que notre stratégie en matière de sciences et de technologie permette une croissance maximale et la création du plus grand nombre d'emplois possible.

- S'il veut que son investissement dans les sciences et la technologie donne un rendement maximal, le Canada doit mettre en place un mécanisme plus structuré permettant à toutes les idées nouvelles de déboucher sur des produits et des services commercialisables. Pour y parvenir, il faudra resserrer les liens existant entre tous les participants du système national d'innovation.
- Le Canada doit se doter d'une culture scientifique plus dynamique s'il veut que l'esprit d'entreprise et l'innovation soient valorisés et récompensés.

Figure 16a. Dépenses de R-D, 1992

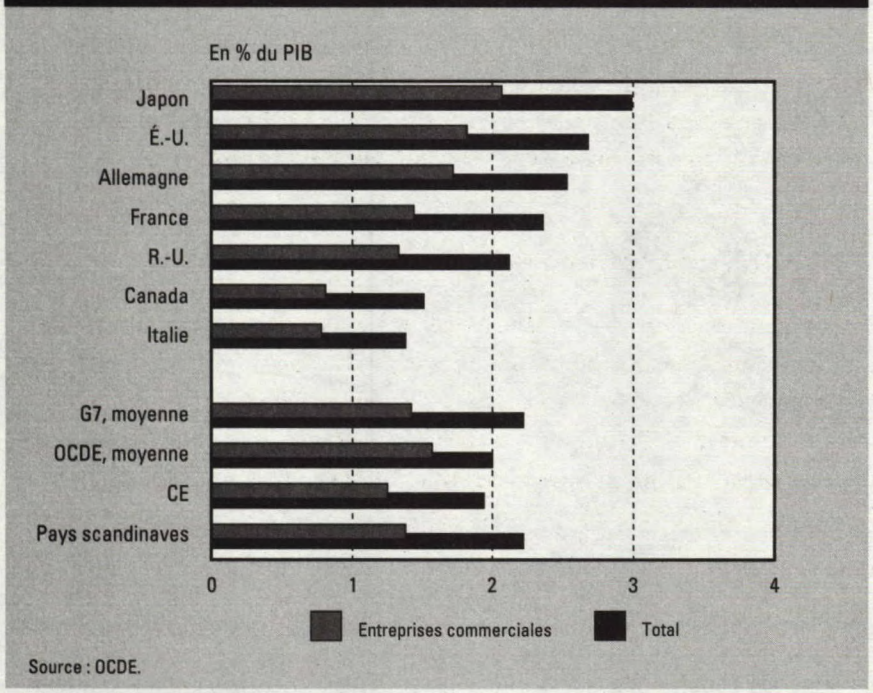

Source : OCDE.

Figure 16b. Trop peu d'entreprises utilisent la technologie de pointe

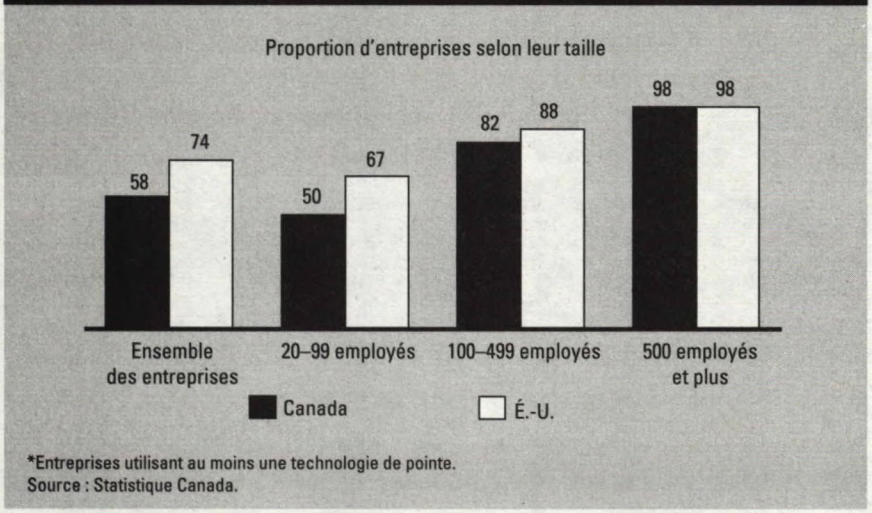

*Entreprises utilisant au moins une technologie de pointe.
Source : Statistique Canada.

- Avec la mondialisation de l'économie, le Canada doit soutenir une concurrence plus féroce de la part des pays étrangers. Pour y résister, nous devons concentrer nos efforts, collaborer davantage et créer des mécanismes de planification et de soutien tournés vers l'avenir, et capables d'anticiper cet avenir. Cela est particulièrement important dans le cas des technologies qui déterminent la position concurrentielle des industries.

Figure 17. La technologie crée des emplois

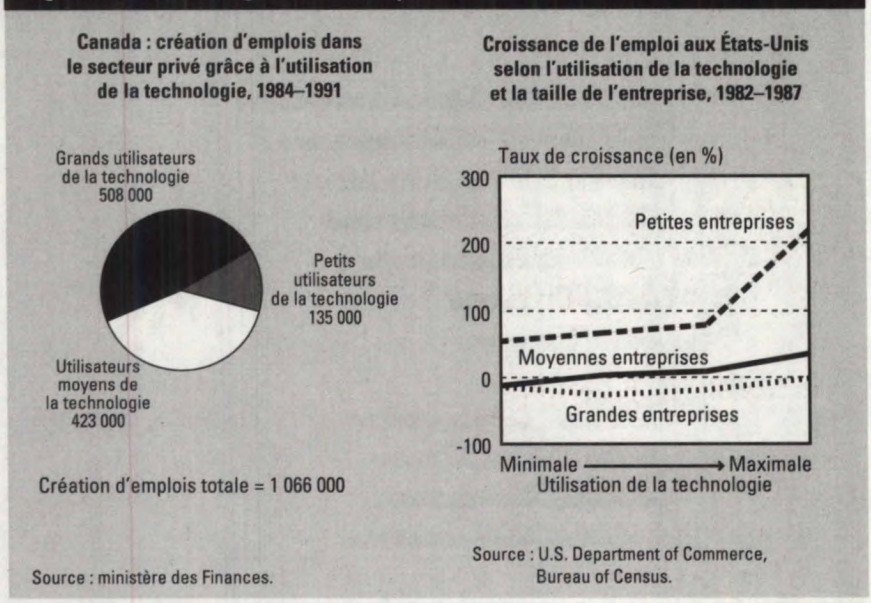

Un investissement écologique

La mise au point par INCO d'un four à éclair d'oxygène représente un important investissement en matière de protection de l'environnement et aide beaucoup l'entreprise à rendre son exploitation plus efficace et plus concurrentielle.

Grâce à une aide en R-D d'Industrie Canada pour améliorer les techniques de fusion, INCO est maintenant en mesure de récupérer 90 p. 100 du soufre qui se trouve dans le minerai de la région de Sudbury, de transformer l'anhydride sulfureux en produits commercialisables et de réduire ses émissions acides.

La technologie élimine pratiquement la nécessité de brûler les combustibles fossiles qui produisent les gaz à effet de serre et permet à l'entreprise de dépasser les limites à l'émission de polluants fixées par le gouvernement. On s'attend également à ce que cette technologie rapporte à l'entreprise des économies annuelles de 70 millions de dollars.

- Le Canada n'a pas les moyens d'exploiter tous les débouchés scientifiques et techniques. Il doit se donner des priorités, fixer des objectifs mesurables et établir clairement les responsabilités.
- Étant le premier producteur de R-D au Canada, le gouvernement fédéral a le devoir de veiller à ce que ses laboratoires participent de façon efficace et pertinente à la commercialisation de la technologie.
- Vu la structure de l'économie canadienne et la rapidité avec laquelle la technologie évolue et se complexifie, la diffusion de cette dernière restera un facteur déterminant de la compétitivité industrielle. Il est essentiel de transmettre rapidement les connaissances techniques aux industries qui sont prêtes à adopter ou à adapter la nouvelle technologie.

L'effet de la technologie sur l'emploi est primordial. Depuis le début de la première révolution industrielle, au XVIIIe siècle, l'arrivée de techniques nouvelles s'est traduite par des transferts d'emplois d'un secteur à un autre, par exemple, des travaux des champs à la production de machines agricoles et, en fin de compte, par la création d'emplois plus nombreux et meilleurs dans l'ensemble de la société.

Jusqu'à récemment, ce sont les plus grands utilisateurs de la technologie qui ont créé le plus grand nombre d'emplois (figure 17). Plus intense est l'utilisation de la technologie, plus nombreux sont les emplois créés au fil des années. L'un des défis qui se posent aux

décideurs est que les emplois créés par la technologie nouvelle sont souvent inaccessibles aux personnes dont l'emploi est modifié ou éliminé par le changement.

Comme l'indique la figure 17, la technologie profite davantage à la croissance des petites entreprise. Précisons cependant que toutes les entreprises en tirent profit, quelle que soit leur taille. La technologie est la clé de l'expansion dans tous les secteurs d'activité, et prend une importance toute spéciale pour le secteur canadien des ressources naturelles, tel qu'il est mentionné au chapitre 1.

Une politique judicieuse

Tout comme ses partenaires commerciaux, le Canada n'a pas les moyens d'explorer toutes les possibilités de développement technologique susceptibles de créer des débouchés commerciaux. Des choix difficiles s'imposent. Nous avons déjà abordé le bien-fondé de l'intervention gouvernementale dans certaines situations. Voyons maintenant de façon plus détaillée la nécessité de cette intervention dans le domaine de la technologie.

Les entreprises hésitent souvent à investir dans la technologie, parce qu'elles ne peuvent pas en retirer tous les profits. Les technologies habilitantes, comme la biotechnologie, transforment radicalement les fondements de la concurrence au sein d'industries entières, et donnent naissance à de nouvelles industries. Souvent, ces technologies sont de nature générale : des capacités acquises dans un secteur peuvent s'appliquer à un autre. Dans les cas où entrent en jeu des facteurs externes de ce genre, le gouvernement peut investir, en invoquant le fait que d'autres entreprises, d'autres secteurs, et même le grand public en tireront des avantages considérables. Certaines technologies de l'environnement en sont un bon exemple. C'est pourquoi, en septembre 1994, la ministre de l'Environnement et le ministre de l'Industrie ont annoncé la stratégie canadienne relative aux industries de l'environnement.

Les gouvernements d'autres pays mobilisent parfois les ressources nationales et les grands établissements publics pour donner une avance à leurs entreprises, en finançant le développement technologique et l'exploitation commerciale dans certains secteurs. Le gouvernement canadien doit avoir une marge de manœuvre stratégique pour fournir un atout semblable aux entreprises canadiennes dans les domaines où ces dernières sont en mesure de soutenir la concurrence.

Une aide incomparable

L'entreprise GE Hydro de Lachine, au Québec, une filiale indépendante de GE Canada, conçoit et fabrique de l'équipement de production d'électricité. Cette entreprise a mis au point, avec l'aide du gouvernement fédéral, une technologie permettant d'économiser l'énergie afin d'améliorer le rendement de ses turbines et de ses génératrices.

En conséquence, GE Hydro a obtenu des contrats dans le cadre de 5 des 6 plus importants projets hydroélectriques du monde, dont un contrat de 200 millions de dollars avec la Chine. Ces succès pourront profiter à plus de 500 fournisseurs et engendreront des emplois totalisant près de 45 000 années-personnes au Canada au cours des 5 prochaines années.

Un problème de drainage minier

Le drainage minier acide est un problème écologique qui a coûté à l'industrie minière canadienne de 3 à 5 milliards de dollars.

Avec l'aide de certaines provinces et d'établissements universitaires, le gouvernement fédéral s'est attaqué au problème par la mise au point et le transfert de technologie dans le cadre du Programme de neutralisation des eaux de drainage dans l'environnement minier (NEDEM).

Teck Corporation, de Colombie-Britannique, estime que le NEDEM lui évitera des dépenses de 40 à 50 millions de dollars relatives à la fermeture éventuelle d'une mine récemment ouverte au Québec.

L'industrie canadienne a particulièrement besoin de se retrouver sur un pied d'égalité avec celle des États-Unis, maintenant que ces deux industries sont intégrées dans l'ensemble économique nord-américain. Tout déséquilibre en faveur des États-Unis, créé par la politique américaine en matière de technologie, peut avoir des répercussions directes et immédiates sur la compétitivité industrielle du Canada; certaines mesures adoptées récemment aux États-Unis en matière de technologie soulèvent cette possibilité. La structure industrielle du Canada et l'intensité relativement plus faible de la recherche industrielle qu'on y mène font souvent que le Canada concurrence les autres pays à partir d'une base moins solide en matière de développement et d'adaptation technologiques.

Dans certains domaines scientifiques et techniques, les pays ne peuvent plus se permettre de faire cavalier seul. Le coût des installations, le coût des projets et les risques techniques sont tellement élevés que la coopération internationale est souvent le meilleur moyen de réaliser les grands travaux. Les gouvernements ont un rôle important à jouer pour encourager cette coopération, pour y assurer un accès juste et équitable ainsi que pour veiller à ce que les résultats en soient bien diffusés.

Le gouvernement tient compte de ces considérations lorsqu'il élabore des initiatives en matière de sciences et de technologie pour faire de l'innovation la clé de l'économie moderne.

7

Conclusion : Des percées décisives en perspective

Les tendances parallèles de l'innovation et de la mondialisation qui transforment l'économie mondiale offrent au Canada de nouvelles possibilités pour réaliser enfin deux objectifs économiques séculaires : diversifier son économie intérieure ainsi que diversifier ses débouchés à l'étranger.

Le plan du gouvernement visant à assurer, par l'innovation, la place du Canada dans l'économie moderne exploite ces possibilités grâce à tout un train de mesures conçues pour rationaliser l'économie intérieure, tout en intensifiant la commercialisation des produits et des services canadiens à l'étranger. L'économie canadienne est capable de dépasser les limites qu'impose la reprise cyclique actuelle, pour passer à une ère d'expansion soutenue.

Le Canada possède les compétences voulues — en enseignement, en recherche, en affaires et en production — pour tirer pleinement parti de la technologie innovatrice. La reprise actuelle est un tremplin pour la création d'emplois et la croissance économique. Contraint par l'ALENA d'améliorer sa capacité concurrentielle, le pays peut en profiter pour augmenter le volume de ses exportations dans d'autres marchés.

Les Canadiens ont souvent allégué que l'absence d'un marché intérieur vaste et dynamique les empêchait de diversifier leur production et leurs débouchés. Le pays compte maintenant près de 30 millions d'habitants, dont le tiers se sont ajoutés depuis 30 ans. Selon l'étalon mondial, cela fait du Canada un marché de taille moyenne, marché qui peut nous donner un pouvoir d'achat non négligeable si nous en exploitons tout le potentiel en vertu du nouvel Accord sur le commerce intérieur.

Le plan mise sur les méthodes utilisées actuellement dans le commerce et celles à implanter à l'avenir, et aussi sur la façon dont le gouvernement peut épauler le secteur privé au chapitre de l'innovation et de la création d'emplois. Il touche tous les secteurs et toutes les régions, pour se concentrer sur l'infrastructure humaine de l'économie, c'est-à-dire sur ses forces vives.

Le gouvernement jouera son rôle, mais ce sont les Canadiens qui, surtout dans le secteur privé, seront le véritable moteur de l'économie. C'est pourquoi la mise en œuvre des plans relatifs à l'emploi et à la croissance exigera la collaboration de tous les intéressés: un partenariat entre tous les ordres de gouvernement, entre le secteur public et le secteur privé, et entre toutes les forces dynamiques qui assurent le fonctionnement du secteur privé.

Les compressions budgétaires nous ont obligés à éliminer le genre de programmes qui visaient à régler les problèmes en accordant des subventions. Nous avons cherché à restructurer les programmes, au lieu d'en créer. Nous finançons les initiatives en redistribuant les ressources et non en accroissant les dépenses. Les initiatives proposées fixent également des objectifs clairs auxquels on pourra se référer pour évaluer leur rendement et déterminer leur succès.

Le grand souci du détail dont témoigne le plan *L'innovation : La clé de l'économie moderne* illustre déjà la remarquable capacité de se concerter dans l'intérêt commun que nous avons créée au Canada. Nous devons tirer parti de tous ces atouts pour réaliser les percées qui sont à notre portée. Le pays tout entier doit rester concentré sur une même priorité : créer plus d'emplois et des emplois mieux rémunérés, pour rehausser notre niveau de vie.

Le plan n'est ni un début ni une fin. D'une part, en effet, il s'appuie sur des bases solides. D'autre part, il établit le contexte dans lequel s'inscrivent les mesures qui le prolongeront quand les examens et les délibérations en cours auront donné des résultats.

A court terme, les mesures inscrites dans le plan amélioreront la capacité du secteur privé à créer des emplois. C'est toutefois à moyen terme qu'elles pourront porter tous leurs fruits. La véritable percée, celle qui nous fera passer d'une simple reprise cyclique à une vigoureuse expansion de l'économie, ne viendra que par l'innovation. Innover — c'est-à-dire se lancer dans le nouveau, le différent, la gageure —, voilà un défi qui sied à tous les secteurs de l'économie canadienne.